***Mission de l'évaluation finale du projet «Faciliter l'accès des femmes survivantes à la justice et à la protection sociale et économique, à travers la chaine de services intégrée et systémique assurée par le Centre Multifonctionnel «Batha» pour l'autonomisation des femmes victimes de la VbG »***

# Rapport final d'évaluation

Laila NAJI

8 Mai 2017

## Liste des acronymes et des abréviations

| | |
|---|---|
| AFG | Approche Globale et Féministe |
| ANAPEC | l'agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences |
| CIAFVV | cellules institutionnelles d'accueil des femmes victimes de violence |
| CNDH, | Conseil National des Droits de L'Homme |
| CJLDH | Commission justice, législation et droits de l'Homme |
| FG | Focus Groupe |
| FVV | Femmes victimes de violence |
| HCP | Haut Commissariat au Plan |
| IPDF | Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes |
| OFPPT: | Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail |
| ONLCVF | l'Observatoire Nationale de la Lutte contre la violence à l'égard des femmes |
| PAC | Plan d'Action des Communes |
| SI | Système d'Information |
| SII | Système d'Information Informatisé |
| SSE | Système de Suivi et d'Evaluation |
| VBG | Violence basée sur le Genre |

## Sommaire

Liste des acronymes et des abréviations ..... 3
1- Résumé exécutif ..... 5
2- Contexte du projet ..... 8
3- Description du projet ..... 10
4- But de l'évaluation ..... 13
5- Méthodologie de l'Évaluation ..... 16
6- Découvertes et analyses par questions d'évaluation ..... 17
7- Conclusions ..... 36
8- Recommandations principales. ..... 39

## 1- Résumé exécutif

Le projet « synergie » dont l'intitulé «Faciliter l'accès des femmes survivantes à la justice et à la protection sociale et économique, à travers la chaine de services intégrée et systémique assurée par le Centre Multifonctionnel « Batha » pour l'autonomisation des femmes victimes de la VbG », vise le renforcement des capabilités et empowerment des femmes victimes de violence.

Basé sur une approche globale et féministe, il propose aux usagères du centre « Batha » une chaîne de services systémiques et intégrés dont l'objectif est l'autonomisation des femmes victimes de violence.

Afin de leur procurer un environnement propice à leur épanouissement, le projet a visé également la consolidation de partenariat avec les institutions locales et nationales ainsi que la société civile, et la sensibilisation des jeunes, des femmes et des hommes, les médias et des chercheurs. Cette sensibilisation a été réalisée à travers des campagnes, des sit-in, des ateliers de formation, des tables rondes et des conférences.

Arrivé à terme, une évaluation du projet s'impose afin de mesurer les résultats atteints et d'en analyser l'étendue.

L'évaluation s'est basée sur une méthode mixte combinant une approche quantitative et qualitative. Le déroulement de cette évaluation a permis d'approfondir la revue documentaire, de mener une mission de terrain visant à compléter la collecte des données quantitatives et à mener des entretiens et observations nécessaires à la collecte des données qualitatives.

Des matrices d'évaluation ont permis la triangularisation des données quantitatives et qualitatives pour une meilleure cohérence des résultats et de leur analyse.

La mission d'évaluation a respecté durant tout le déroulement les aspects d'éthique et de confidentialité suivant les standards et normes des Nations Unies.

La première conclusion faite est l'obtention de résultats concrets, concernant l'autonomisation des femmes à travers la chaîne de services systémiques et intégrés. Effectivement tous les critères d'évaluation ont convergé vers ce résultat.

S'agissant de l'efficacité, la mission a pu observer l'atteinte globale des objectifs et des résultats initialement définis. Le niveau de réalisation est en effet très satisfaisant. Notons que les produits escomptés ont abouti à plusieurs réalisations au-delà des résultats attendus. Ces réalisations ont porté particulièrement sur l'amélioration de la psychologie des usagères, leur estime de soi, l'assumation de leur choix, leur autonomie financière et l'amélioration des connaissances et spécifiquement le climat de solidarité crée entre les nouvelles usagères et les anciennes qui accompagnent et assistent les femmes dans leurs démarches auprès des services extérieurs.
Cette dernière pratique a été modélisée en tant qu'outil ~~d'aide à la décision~~d'intervention autant pour les usagères que pour les intervenantEs, ou les gestionnaires du projet. Les outils engendrés par le projet ont effectivement produit des connaissances et de bonnes pratiques en matière de promotion et protection des droits des femmes.

Sur les questions d'efficience relatives au projet, l'équipe de gestion a montré de la compétence et de l'engagement. Le projet montre une relation coût/bénéfice satisfaisante, bien que d'autres activités non programmées initialement ont été réalisées. Leur gestion a été conduite de façon efficiente. L'évaluation a permis de faire les constats généraux suivants : la majeure partie de l'appui financier a concerné le conseil auprès des usagères, par ailleurs, l'appui d'ONU femmes à travers le fonds spécial a permis de donner beaucoup de visibilité aux actions du centre en dépit d'un environnement compliqué.

En réponse à la Pertinence, l'évaluation a permis d'attester que Les initiatives appuyées par l'IPDF sont pertinentes. Les objectifs répondent aux besoins, le projet avait prévu de prendre en charge 200 femmes par an, alors qu'en réalité il y a eu entre 700 et 800. Cela prouve que la violence à l'encontre des femmes est de plus en plus accrue, et que les centres du genre sont indispensables.

Au niveau de l'impact engendré par le projet, un des aspects les plus apprécié est la dynamique créée au sein des usagères et qui a favorisé la réalisation de plusieurs changements, identifiés et mesurés dans la vie des femmes.

L'analyse de l'impact est très intéressante sous différents angles, à ne citer que ces exemples :

- impact sur le pouvoir d'agir collectif des usagères, qui outre l'évolution de leur bien être et l'acquisition de la liberté de choix, se sont organisées pour la création d'un groupe « on est devenues militantes » ;
- impact sur la production des connaissances traduites par la modélisation de nouvelles pratiques ;
- impact sur les hommes et les jeunes, notamment ces derniers qui sont devenus porteurs de messages de lutte contre la discrimination de la violence, via des activités artistiques et militantes ;
- impact sur certaines institutions traduites par des conventions signées avec le centre;
- impact sur la société civile qui s'est mobilisée pour l'élaboration du plaidoyer relatif à la loi 14-05 ;
- l'impact sur les médias, vu la couverture assez importante des journalistes.

Sur la question de la durabilité du projet sur le long terme, deux facteurs jouent favorablement pour la pérennité des actions du projet « Synergie », le premier facteur est en relation avec la réelle valeur ajoutée aux usagères et aux groupes de bénéficiaires qui ont témoigné d'une grande évolution de leur bien-être et une autonomie réelle. Ainsi la pertinence, l'efficacité et l'impact relevés, reflètent la durabilité des mesures prises, que ça soit au niveau du projet qu'au niveau du centre « Batha ». Le deuxième facteur est externe au projet il est du à l'augmentation de violences à l'encontre des femmes, d'où le besoin de centres similaires au centre « Batha » avec une approche qui offre des solutions adéquates par l'approche féministe globale notamment dans l'absence de protection des droits des femmes.

Les recommandations visent à appuyer la continuité du travail. Une des recommandations principale est de revoir les outils de gestion et la structure de modélisation afin d'élaborer un package cohérent, répondant aux mêmes règles de gestion et de pratiques relevées dans le document de la modélisation du centre. Aussi par exemple un agenda des activités des usagères pourrait être partagé entre les différents gestionnaires des services. Mettre à jour la modélisation du centre par les nouvelles pratiques. Un système d'évaluation du centre par les

usagères et autoévaluation par les gestionnaires serait un élément à mettre en pratique et doit apparaître dans le document de modélisation.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir une stratégie de communication qui englobera les messages clefs, les canaux et les cibles.

Le projet « Synergie » épouse pratiquement les activités du centre. De ce fait il serait souhaitable d'élaborer une planification à moyen et à long terme de ses activités, ce qui permettra notamment de prévoir les budgets nécessaires pour continuer la gestion du centre.

Le partenariat est un outil pour la pérennité des actions, à cet effet il faudrait continuer à sensibiliser les partenaires afin d'apporter des solutions adéquates tant techniques que financières. Une approche individualisée auprès des partenaires est souhaitable notamment les acteurs des services externes. Cette approche serait par exemple de tenir des réunions régulières séparément avec chacun des partenaires et adopter une démarche différenciée, dans le but de travailler par axe d'actions communes.

## 2- Contexte du projet

*« La violence à l'égard des femmes est un problème généralisé et grave qui affecte la vie d'innombrables d'entre elles et constitue un obstacle à l'égalité, au développement et à la paix sur tous les continents. Elle met la vie des femmes en péril et nuit au plein épanouissement de leurs capacités. Elle entrave l'exercice de leurs droits de citoyens, constitue un préjudice pour les familles et les communautés, et renforce les autres formes de violence dans toutes les sociétés en ayant souvent des conséquences mortelles. » Mettre fin à la violence à l'égard des femmes: des paroles aux actes, Etude du Secrétaire Général des Nations Unies, Janvier, 2008.*

La violence à l'égard des femmes au Maroc est de plus en plus inquiétante, en témoignent les chiffres annoncés par le HCP. L'enquête menée par ce dernier avec l'appui d'ONU-FEMMES en 2009, a révélé que près de 63% des femmes âgées entre 18 et 64 ans auraient subi un acte de violence, soit 9.5 millions !2/3 en milieu urbain et 1/3 en milieu rural. 55% d'entre elles auraient subi un acte de violence conjugal. En plus de n'avoir aucun niveau scolaire (56,8%), la plupart d'entre elles se sont mariées avant l'âge de 25 ans.[1]

Au Maroc, le processus de reconnaissance de la violence à l'encontre des femmes a été lancé en 1993, date à laquelle le pays signe la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Depuis, le gouvernement a pris des mesures d'envergure pour améliorer la situation des femmes au Maroc. En 1998, une large campagne de sensibilisation du public sur la violence à l'encontre les femmes a été initiée par le ministère du développement et de la solidarité avec l'appui du FNUAP. Ce fut la première tentative publique consistant à briser la culture de silence qui entoure cette question. La campagne a été organisée en collaboration avec la société civile.

En 2001, le Roi Mohammed VI a établi une Commission composée de politiciens, d'experts juridiques et d'érudits religieux pour la révision de la Moudawana (le code de la famille).

• Un décret ministériel en 2001 a demandé à tous les ministères et départements de promouvoir leurs points focaux genre à des niveaux relativement hauts afin de les impliquer dans la prise de décisions. Dans la même année, une circulaire du Premier Ministre aux départements gouvernementaux préconisait l'augmentation du nombre de femmes dans des postes de haut niveau.

• En 2002, la loi électorale a été révisée par l'augmentation du quota de femmes membres du Parlement pour un minimum de 30.

• En 2003, le Code du travail a été modifié afin d'éliminer les pratiques discriminatoires contre les femmes.

•En Janvier 2004, le Parlement a approuvé la modification de la Moudouwana, considérée dans le temps comme l'une des plus progressistes dans le monde arabe sur les femmes et les droits de la famille.

La même année, une campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes fut lancée avec la participation du Premier Ministre, de nombreuses institutions et des représentants de la société civile.

[1] http://www.libe.ma/Plus-de-la-moitie-des-femmes-victimes-de-violences-conjugales-au-Maroc_a69061.html

Pour la première fois, en 2006, avec l'appui d'ONU Femmes, le budget national marocain, établi par le Ministère des Finances, comprend une annexe spéciale sur la manière d'aborder les priorités en matière d'équité de genre. (BSG).

D'autres actions ont été menées telles que, la réforme des dispositifs du code de la nationalité en 2007, la Charte communale en 2008, la réforme de la Constitution en 2011, la levée des réserves sur la CEDAW et l'd'adhésion à son protocole facultatif en 2011/2012.

D'autres plans et programmes gouvernementaux ont ciblé spécifiquement la lutte contre la violence faite aux femmes ou intégré le développement et le renforcement des femmes comme axes de leur mise en œuvre tels que l'INDH ou le programme Tamkine.

La société civile, n'a cessé de militer en faveur des droits de la femme et de dénoncer les violences à son encontre. Grâce à elle et à l'appui des organisations internationales, le Maroc a pu réaliser ces avancées.

Toutefois, malgré les revendications des associations féminines émergées depuis des générations et qui ont réussi à placer les droits des femmes parmi les enjeux de l'action politique, plusieurs lacunes nuisent à l'effectivité de ces actions et leur mise en œuvre, notamment un cadre juridique et institutionnel adéquat en vue de lutter contre toutes les formes de violences exercées contre les femmes y compris les violences économiques et les violences conjugales.

Un mémorandum établi par la coalition « Printemps de la dignité », reprenant toutes les lacunes et les failles du projet de loi 103-13 relatif à la violence faite aux femmes, a été transmis au chef du gouvernement ainsi qu'aux instances gouvernementales et aux institutions constitutionnelles. Parmi les revendications, la non-conformité aux conventions internationales ratifiées par le Maroc, l'omission d'un préambule rappelant ces conventions et le référentiel aux droits de l'Homme, l'omission des violences conjugales, la non adoption de définitions en matière de violence à l'encontre des femmes tel que reconnues universellement.

La lutte contre la violence à l'encontre des femmes ne se limite pas seulement aux lois, mais à leur application et aux différentes mesures d'accompagnement à même de redresser les effets liés à :

- La lenteur bureaucratique des instances chargées d'appliquer les lois ;
- L'insuffisance en gouvernance des instances gouvernementales concernées ;
- La corruption du système judiciaire ;
- Glissement interprétatif des lois concernées ;
- La méconnaissance des dispositions des nouvelles lois et réformes ;
- La faible ouverture des organes gouvernementaux à la discussion constructive et à la collaboration avec les acteurs sociaux ;
- Manque de sensibilisation et d'éducation sociétale dans une société en pleine transformation.

De plus, plusieurs facteurs interviennent dans les formes de violence subies par les femmes : leur origine ethnique, leur classe sociale et économique, leur âge, leur handicap, leur statut juridique ou encore la culture. Ainsi, on constate que les femmes ayant un faible niveau scolaire, voire analphabètes, et une situation économique pauvre à très pauvre sont les plus touchées. Un cercle vicieux est crée entre la violence et la pauvreté/analphabétisme, cette dernière paire entretient la violence qui elle-même maintient la pauvreté etc... Ce cercle vicieux ne peut-être rompu que par une action globale et intégrée axée sur l'éducation, le renforcement des compétences, l'estime de soi, la prise en charge personnelle et l'autonomisation de la femme.

Bien que plusieurs actions dans ce sens aient été mises en œuvre par la société civile en faveur des femmes en général et des survivantes en particulier, il est apparu que ce n'est complètement possible que si le système intègre dans ses composantes une approche qui favorise un climat adéquat et qui réponde avantageusement au renforcement des femmes (Les facteurs limitant ces possibilités ont été relatés dans les TDRs). Ceci ne peut être réalisé qu'en impliquant tous les acteurs directs et indirects dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, pour leur permettre de prendre part pleinement dans le développement, par la promotion de la cause des femmes et la mise à leur disposition d'une chaine de services systémique.

Aussi, l'IPDF, à travers le projet «Faciliter l'accès des femmes survivantes à la justice et à la protection sociale et économique, à travers la chaine de services intégrée et systémique assurée par le Centre Multifonctionnel «Batha» pour l'autonomisation des femmes victimes de la VbG », a élargi l'éventail des groupes cibles. Outre les usagères du centre « Batha », le projet a mis en œuvre des actions visant les fonctionnaires gouvernementaux, notamment ceux et celles impliqués dans les services de prise en charge des femmes victimes de la VFG, les travailleurs sociaux impliqués dans les prestations des services, des représentants des médias écrit, audiovisuel, et sur le net, la Wilaya de Fès, la Commune de Fès, l'Office De Formation Professionnelle et de Promotion du Travail et la société civile impliquée dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Enfin, il est à noter que les études menées par les agences de l'ONU notamment ONU-Habitat et ONU-Femmes ont montré que les femmes sont deux fois plus sujettes à des formes de violence dans les milieux urbains que les hommes. Ceci a son importance pour l'étude d'évaluation vu, que les deux tiers de la région de Fès sont urbains.

## 3- Description du projet

La mission consiste à effectuer l'évaluation finale du projet intitulé «Faciliter l'accès des femmes survivantes à la justice et à la protection sociale et économique, à travers la chaine de services intégrée et systémique assurée par le Centre Multifonctionnel «Batha» pour l'autonomisation des femmes victimes de la VbG » .Il sera nommé ci-après projet synergie.

### i. La durée du projet, la date de démarrage du projet et la date de clôture

Ce projet, d'une durée de trois ans, du 01/12/2013 au 01/12/2016 est mis en œuvre par l'association Initiatives pour la protection des droits des femmes nommée ci-après IPDF.

### ii. La description des formes spécifiques de violence abordées par le projet

Les formes spécifiques et manifestations de la violence à l'égard des femmes abordées sont les violences dans la famille et plus particulièrement :

- La violence conjugale ;
- La violence physique ;
- La violence sexuelle ;
- La violence psychologique ou émotionnelle ;
- La violence économique ;
- La violence non conjugale.

### iii. Les objectifs principaux du projet

L'objectif global du projet est de «Faciliter l'accès des femmes survivantes à la justice et à la protection sociale et économique, à travers la chaine de services intégrée et systémique

assurée par le Centre Multifonctionnel Batha pour l'autonomisation des femmes victimes de la VbG » .Il sera nommé ci-après projet synergie.

Il traite spécifiquement les formes de la violence familiale (conjugale et non conjugale, physique, sexuelle, psychologique, économique). Il propose, pour cela une réponse à trois niveaux :

- Prise en charge des FVV, à travers la mise en place de la chaine intégrée et systémique des services ; au profit des usagères du centre « Batha » et en coordination avec les acteurs partenaires institutionnels impliqués dans la lutte contre la violence comme la wilaya de Fès, la commune de Fès, les tribunaux, les hôpitaux abritant les cellules d'accueil, et l'Officie de la Formation Professionnelle et la Promotion du Travail « OFPPT » ;

- Prévention de la violence à travers la mobilisation des nouveaux partenaires, et les hommes, les jeunes, les journalistes et les fonctionnaires publics;

- Appui et renforcement des réponses institutionnelles à travers la recherche-action et la réflexion autour de la problématique de la VfG, des approches et des stratégies innovatrices et efficaces de son traitement, en partenariat avec les institutions gouvernementales impliquées comme notamment le Conseil National des Droits Humains «CNDH » et le Conseil Economique, Social et Environnemental « CESE».

## iv. L'importance, la portée et l'échelle du projet, y compris la couverture géographique

**L'aspect régional**

Le projet intervient au niveau de la région de Fès et en lien avec le niveau national. Au moment du lancement du projet la région de Fès-Boulmane était constituée de de Sefrou et de Boulmane et les préfectures de Fès (Jdid Dar Dbibagh, Fès-Médina et Zouagha Moulay Yacoub). Depuis 2015, dans le cadre du nouveau découpage des régions, la région s'est agrandie est devenue Fès-Meknès et comprend : les préfectures de Fès et de Meknès, les provinces de Boulemane ,de Sefrou ,de Moulay Yaâcoub, de Taounate , de Taza , d'El Hajeb et d'Ifrane, avec 194 communes dont 33 sont urbaines et 161 sont rurales. A noter par ailleurs que la commune urbaine de Fès est composée de 6 arrondissements urbains.

Population totale recensée en 2014 est de 4 236 892 hab. dont urbaine est de 2 564 220 hab. et rurale est de 1 672 672 hab.

Le taux d'activité est de 43,5% dont :

- 66,1% masculin urbain et 73,9 masculin rural ;
- 15,3 féminins urbains et 40,1 féminin rural.

D'après l'Observatoire Nationale de la Lutte contre la violence à l'égard des femmes [2], il a été recueilli des données sur la violence faite aux femmes à Fès(sans compter Meknès), provenant des différentes cellules institutionnelles d'accueil des femmes victimes de violence (CIAFVV) mises au niveau des tribunaux, de la police de la gendarmerie et des hôpitaux. Fès

[2] système d'information institutionnel opérationnalisé à travers la signature d'un protocole d'échange de données statistiques relatives aux cas de violence à l'encontre des femmes reçus dans les structures de prise en charge dépendant des quatre secteurs partenaires du ministère (Le Ministère de la Justice et des Libertés, le Ministère de la Santé, la Sureté Nationale et la Gendarmerie Royale) en date du 11 Octobre 2014

reste parmi les villes où la violence sexuelle à l'encontre des femmes est des plus grande, soit 31,18%.en 2014

Ces données révèlent qu'au cours de l'année 2014, le nombre de cas enregistrés auprès des divers services de police à Fès est de 802, les données recueillies au niveau de la cours d'appel est de 715 cas. Seule l'enquête réalisée en 2009 par le HCP reste approuvable, car les chiffres avancés par l'ONLCVF restent incomplets et ne permettent pas d'en tirer des conclusions valables, et ceci pour les raisons suivantes :

- les données de la santé ne sont pas ventilées par ville/région ;
- seuls les chiffres de la cours d'appel sont disponibles ;
- les chiffres avancés des services de la police sont isolés de la cours d'appel ;

Il y a des déperditions non comptabilisées, ce qui fausse les résultats finaux.

De ce fait les chiffres provenant du centre « Batha » restent les plus significatifs [3]d'autant plus que dans son approche de la chaîne systémique de services, il n'y a pas de déperditions. Ainsi le centre a enregistré en 2016, 1 160 FVV (contre 745 cas en 2015), dont l'âge de la majorité situé entre 25 et 59 ainsi est de 78,61%, 79,16% sont mariées[4], la violence économique vient en premier lieu avec 75,61%,et la violence physique est de 56,13% des usagères, ces dernières la subissent plus de 3 fois par semaine; le taux de mariage de mineures représente 19,66%.

**Centre « Batha » pour le Renforcement de l'autonomisation des femmes usagères des services du centre**

Le centre « Batha », crée en 2007 pour l'autonomisation des femmes, a été réalisé dans le cadre du programme de lutte contre la précarité de l'Initiative Nationale du Développement Humain. Ce centre_multifonctionnel vise l'implication des femmes en général et des survivantes en particulier, dans la dynamique de développement économique et social dans la région de Fès.

Il offre plusieurs actions qui visent à :

- assurer l'accès des FVV et de leurs enfants à des services coordonnés, complémentaires et adaptés par l'institutionnalisation de la chaîne de services systémique et intégré,
- assurer aux FVV et à leurs enfants un accompagnement de qualité par le développement de services et le renforcement des habilités des gestionnaires, des intervenantEs et du personnel de soutien,
- prévenir les VfG par la promotion de rapports égalitaires entre les hommes/garçons et les femmes/filles, l'éducation, le plaidoyer, et l'information sur le phénomène des VFF et leurs impacts sur le développement social.

**v. Stratégie et théorie du changement (ou chaine des résultats) du projet avec une brève description de l'objectif du projet, des résultats, des produits et des activités principales du projet (voir schéma en annexe).**

**vi.La description des bénéficiaires primaires et secondaire ciblées ainsi que les partenaires et les parties prenantes clés pour la mise en œuvre**

Le projet cible :

1. Les bénéficiaires primaires : 600 femmes survivantes usagères du centre « Batha ».

[3] Cette partie sera plus élaborée dans l'évaluation de la connaissance
[4] Alors qu'en 2015 c'était 70,60 %

2. Les bénéficiaires secondaires : des acteurs intervenants directement ou indirectement dans la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes, à savoir :

- Environ 40 travailleurs/Ses sociaux/Als impliquéEs dans les prestations des services
- Environ 30 journalistes représentant différents les médias écrit et audiovisuel, ainsi que les médias sociaux ;
- 1800 hommes/garçons dans la région de Fès, auxquels profiteront les actions de mobilisation, de sensibilisation et d'information
- Autres acteurs, notamment la Wilaya de Fès, la Commune de Fès, l'Office De Formation Professionnelle et de Promotion du Travail
- Les associations de la société civile impliquées dans la lutte contre la violence de genre

Les principaux partenaires engagés dans le projet sont :

- l'Association IPDF ;
- l'ONU Femmes ;
- la Wilaya de Fès ;
- l'OFPPT ;
- l'ANAPEC ;

**vii. Budget et dépenses du projet**

Le budget total du projet s'élève à 422 995,00$ dont une contribution de l'IPDF de 40 568,00$ et une contribution du Fonds d'affectation spéciale des Nations –Unies de 382 427,00$.

**viii. Ressources humaines affectées au projet**

Les ressources humaines impliquées dans la gestion du projet sont :

- Le personnel intervenant du Centre à l'extérieur et en interne. Il s'agit notamment de :
  - ♦ au niveau clinique : une intervenante en accueil, 3 intervenantes en écoute et accompagnement, deux avocat-e-s en consultation et appui juridique, 1 psychologue en soutien psychologique et psychique, 2 intervenantes en « unité de vie » du jour et de la nuit, 1 intervenante en crèche et nurserie.
  - ♦ au niveau de l'insertion professionnelle : 2 intervenant-e-s assurent le suivi des formations, et l'accompagnement vers l'insertion professionnelle;
  - ♦ au niveau administratif et financier : 1 directeur, 1 secrétaire et assistante de gestion, une responsable administrative et financière, 1 magasinier, et 2 gardiens.
- le Comité directeur du Centre constitué des membres suivants :
  - ♦ 1 conseillère d'IPDF en charge du centre désigné par le bureau élargi;
  - ♦ 1 Trésorière du centre désigné par le bureau élargi;
  - ♦ 1 directeur du centre : Sa mission consiste surtout en l'encadrement et la prise de décisions relatives aux interventions du Centre.

## 4- But de l'évaluation

**i. Pourquoi l'évaluation a été faite**

C'est une évaluation finale et obligatoire de projet requise par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes. Elle devra analyser le projet, sa stratégie et ses résultats en mettant l'accent sur les leçons tirées et en traduisant les conclusions en recommandations opérationnelles afin d'améliorer le développement et la mise en œuvre des interventions à venir, et des recommandations avec des mesures concrètes.

### ii. Comment les résultats de l'évaluation seront utilisés

Cette évaluation permettra à IPDF de Mesurer la pertinence de la théorie de changement du projet relative au processus d'autonomisation des usagères du centre «Batha».

- Le projet a prévu un système de suivi systémique assuré par des membres de l'équipe du centre. L'évaluation externe devrait permettre de vérifier les informations collectées et de renforcer ce système.
- Cette évaluation sera utilisée dans le cadre du travail de capitalisation /modélisation des pratiques qui est en cours, et qui intégrera les recommandations faites dans la mise en place du nouveau modèle du centre.
- Elle suggérera des recommandations et des points d'attention et de vigilances spécifiques à l'IPDF et l'ONU Femmes qui leur permettront d'enrichir la connaissance du contexte afin d'améliorer la stratégie globale d'intervention.
- Les résultats seront communiqués aux partenaires notamment les recommandations.

### iii. Quelles décisions seront prises après avoir complété l'évaluation

Le projet a prévu une capitalisation des pratiques. Cette évaluation donnera lieu aux décisions suivantes :

- Une prise de décision relativement aux pratiques à maintenir et à améliorer dans le cadre du travail de capitalisation ;
- La mise en place d'un comité et d'un plan de suivi des recommandations.

### iv. Le contexte de l'évaluation est décrit pour fournir une compréhension du lieu dans lequel l'évaluation a été réalisée

La mission de l'évaluation s'est déroulée dans la ville de Fès.

Une première partie s'est effectuée dans le centre « Batha » qui a permis d'observer le travail des intervenants/es dans la gestion du projet et des entretiens avec le personnel qui intervient dans la gestion du centre.

Une deuxième partie a porté sur les entretiens des partenaires et focus groupe. Voir tableau en annexe.

### v. Objectifs et portée de l'évaluation

#### a) Les objectifs généraux de l'évaluation sont :

- ♦ D'évaluer le projet entier en termes de rentabilité, d'efficacité, de pertinence, d'efficience, de durabilité et d'impact, avec un souci particulier pour l'évaluation des résultats et de l'objectif du projet ;

- D'identifier les faiblesses et les contraintes majeures ;
- De tirer des enseignements clés et d'identifier les pratiques prometteuses pour l'apprentissage.

**b) Portée de l'Évaluation**

Elle couvrira la période de mise en œuvre du projet synergie qui intervient au niveau de la région de Fès et en lien avec le niveau national, et qui s'étend sur 3 ans (2013-2016).

**vi. Les difficultés principales et les limites de l'évaluation sont reconnues et décrites.**

L'évaluation s'est bien déroulée, notamment au niveau du centre « Batha » où tous les intervenants/es dans le cadre du projet ont donné beaucoup d'importance à la mission. La coordination via le chef de projet a été bien menée.

Cependant certains partenaires n'étaient pas disponibles, tel que le groupe de jeunes actifs dans le centre et quelques administrations, telle que l'Entraide Nationale.

Ces difficultés ont été dépassées grâce à la tenue du FG, et les données des rapports d'activité.

**vii. Questions d'évaluation**

L'évaluation s'est concentrée sur une batterie de questions relatives aux principaux critères d'évaluation comme suggérés dans les TDR et dans les directives des Nations Unies en matière d'évaluation. Ainsi, il s'est agit d'apprécier :

**L'efficacité**

1) Dans quelle mesure l'objectif du projet, les résultats et les produits visés ont-ils été réalisés et comment ? 2) Dans quelle mesure ce projet a atteint les bénéficiaires ciblé(e)s aux niveaux de l'objectif du projet et des résultats ? Combien de bénéficiaires ont été atteint(e)s ? 3) Dans quelle mesure ce projet a-t-il généré des changements positifs dans la vie des femmes et des filles ciblées (et non ciblées) par rapport aux formes spécifiques de violence abordées par ce projet ? Pourquoi ? Quels sont les changements clés dans la vie de ces femmes et/ou de ces filles ? Veuillez décrire ces changements. 4) Quels facteurs internes et externes ont contribué à la réalisation/échec de l'objectif, des résultats et des produits visés du projet ? Comment ? 5) Comment les obstacles rencontrés ont-ils été dépassés / contournés ? Certaines activités ont-elles été renforcées (ou au contraire réduites, réorientées ou supprimées) ? Si oui, quelles en ont été les principales causes et quels ont été les principaux résultats ?.

**La Pertinence**

Dans quelle mesure la stratégie du projet et les activités réalisées étaient-elles pertinentes dans la réponse apportée aux besoins des femmes et des filles ? 2) Dans quelle mesure les résultats obtenus (objectif du projet, résultats et produits) continuent à être pertinents pour les besoins des femmes et de filles ? 3) Le projet a-t-il répondu aux attentes et besoin des autres groupes cibles (professionnels de la justice, fonctionnaires gouvernementaux, équipes opérationnels des ONG) ? 4) En quoi les solutions proposées étaient-elles adaptées au contexte socioculturel actuel de la région cible ? 5) Les échanges d'expériences menées dans ce cadre ont-ils été valorisés ? Si oui, comment ?

La mise en œuvre des activités prévues a-t-elle fait preuve d'adaptabilité pour répondre au changement de contexte qui ont été soulevés et expliqués dans les différents rapports de suivi du projet

**l'Efficience**

1) Avec quelle efficience et est-ce en temps voulu que ce projet a été mis en œuvre et géré en conformité avec le Document du Projet ? 2) Quels types d'obstacles le projet a-t-il rencontrés

et dans quelle mesure cela a affecté son efficience ? 3) Dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (RH et techniques, moyens financiers, coordination, outils de communication) a-t-il été efficient par rapport aux produits et effets obtenus ?

**La durabilité**

1) Comment les résultats atteints, notamment les changements positifs générés par le projet dans la vie des femmes et des filles au niveau de l'objectif du projet, vont-ils perdurer après la fin du projet ?

- Quelles mesures les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils prises pour assurer la durabilité de ses effets ? 2) Le projet peut-il servir de référence pour des actions similaires dans d'autres zones géographiques? 3) Les capitalisations réalisées dans le cadre du projet sont-elles exploitables auprès d'autres acteurs ? 4) Quelles leçons peut-on tirer pour prolonger l'action tant en termes de dispositifs ou de stratégie à mettre en œuvre ? Y aurait-il des actions qui seraient alors considérées comme prioritaires ?

**L'impact**

1) Quelles conséquences inattendues (positives et négatives) ont résulté du projet ? 2) Quels sont les changements et progrès constatés, vis-à-vis notamment de la prise en charge des survivantes de violences fondées sur le genre? 3) Les actions du projet ont-elles permis aux professionnels impliqués de modifier leurs pratiques professionnelles ?

**Production de connaissances**

1) Quelles sont les leçons clés apprises qui peuvent être partagées avec d'autres intervenants(e)s dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ? Y a-t-il des pratiques prometteuses? Si oui, quelles sont-elles et comment ces pratiques prometteuses pourraient-elles être reproduites dans d'autres projets et/ou dans d'autres pays qui ont des projets similaires? Le projet dispose-t-il d'une stratégie de communication sensible au genre (pour informer le public sur l'existence, les progrès et les résultats du projet à partir d'une perspective genre)?

**La Coordination**

La coordination et les mécanismes de mise en œuvre à travers la mesure des performances, de l'efficacité et de l'efficience du dispositif institutionnel, organisationnel et des mécanismes de suivi ; leurs contributions à l'atteinte des objectifs de coordination et d'exécution des interventions définis pour la mise en œuvre du programme les expériences novatrices du projet ont-elles fait l'objet d'échanges avec d'autres acteurs? Si non, quelles synergies auraient pu être développées ? Quel est le degré de synergie existant entre le projet et les différentes entités étatiques ?Est-ce que cette synergie peut être qualifiée de durable?

## 5- Méthodologie d'Évaluation

Afin de répondre à l'obligation d'une analyse mixte, cette phase a été réalisée en deux temps :
i-Une analyse quantitative, qui s'est attachée à analyser les informations collectées au niveau du système d'information de suivi, mis en œuvre par l'équipe projet, des documents de projets, des rapports d'activités du centre, …..

ii-Une analyse qualitative, qui a permis d'apprécier les résultats du projet par des informations recueillies auprès des acteurs impliquéEs dans les activités du projet.
Aussi l'enquête terrain a été réalisée sous forme d'entretiens semi-directifs individuels et à travers des focus groupes.

- Entretiens individuels avec les responsables des partenaires du projet,(voir tableau des personnes rencontrées en annexe)

- Entretiens individuels avec les gestionnaires de projet et les ressources du centre «Batha», ,(voir tableau des personnes rencontrées en annexe)
- focus groupe avec des femmes usagères du centre, (voir tableau du FG en annexe)

### i. Méthode d'analyse

L'évaluation a apprécié les aspects opérationnels du projet tels que : sa gestion, la réalisation des activités et le degré d'atteinte des objectifs, éléments mesurés quantitativement sur la base des données du SI, et qualitativement sur la base des rapports et des éléments recueillis des Focus groupes. Elle appréciera la clarté, l'efficacité et la cohérence des objectifs, des activités planifiées, des résultats attendus, des perspectives de durabilité, de l'impact, de duplication et d'apprentissage de pratiques réussies.

L'évaluation appréciera aussi la pertinence du projet en fonction des besoins des groupes cibles. Déterminera quels facteurs et contraintes ont influencé la mise en œuvre du projet, les dysfonctionnements et les réussites.

## 6- Découvertes et analyses par questions d'évaluation

### i. Principaux résultats de l'évaluation

Auparavant il est à noter que le projet est minutieusement documenté, suivi et évalué en interne, le suivi est réalisé à travers un système d'information conçu et réalisé par l'équipe en interne, le système est adossé à un document « livret » individuel qui reflète le plan d'intervention du centre auprès des usagères, ce qui permet de produire des informations quantitatives précises qui alimentent une batterie d'indicateurs de suivi et d'évaluation, cette dernière est effectuée de manière régulière en interne complétée par des focus groupes avec la participation des usagères.

### ii. Analyse de la gouvernance et des outils de gestion

La ressource humaine affectée au projet se compose deux catégories de personnes, des salariés/ées employés/ées par le centre et des contractuelles, où le centre fait appel à des interventions extérieures pour des compétences qu'il ne peut pas employer à plein temps, afin d'optimiser le coût de la gestion du centre.

Ces compétences couvrent le conseil juridique et l'appui psychologique.

Parmi les salariés/ées, il y a le pool administratif qui gère la gestion du budget (comptabilité et finances), et les ressources humaines, achats, et le pool des intervenantes qui chacune a une tâche bien précise mais complémentaire. Les intervenantes sociales polyvalentes sont chargées de l'accueil, de l'écoute, de l'orientation, de l'accompagnement des usagères du centre quand il y a besoin, de l'organisation des rendez vous des usagères avec le psychologue ou la conseillère juridique, du suivi des usagères, de l'organisation d'ateliers ou de sorties…

Les intervenantes sociales polyvalentes chargées de l'hébergement n'ont pas exactement les mêmes tâches, notamment le suivi, et les prises de rendez vous, cependant, elles ont le contrôle des lieux et la gestion des besoins des usagères ainsi que leur suivi médical, et la prise en charge de leurs enfants, leurs besoins, le suivi médical et la nurserie.

#### a) Le système d'information.

Les informations notées dans le livret de suivi sont reprises sur un tableur Excel pour l'exploitation des données,

Ces données concernent le plan d'intervention du centre auprès des usagères et qui reflète le livret de suivi de chaque usagère, depuis sa première demande jusqu'à son départ.

L'affectation d'un numéro de dossier est réalisée manuellement au niveau de l'accueil, où sont saisies des informations concernant la demande, ainsi que la gestion des rendez vous pour une séance d'écoute. Seuls les cas urgents sont orientés directement vers l'écoute.

Les informations saisies dans un registre sont transmises à au service écoute où trois écoutantes prennent en charge les femmes, toutes les informations recueillies auprès des femmes sont transcrites dans un livret, et sont reprises dans le tableau Excel par la suite dans un deuxième temps.

Chaque fin de mois, les intervenantes sociales transmettent les données saisies à une coordinatrice du SI, pour la consolidation des données. Et chaque six mois les données sont classées et on ouvre un autre classeur. En fin d'année la coordinatrice du SI consolide les deux semestres.

Les données saisies sont sous forme de paramètres, un document des paramètres est en annexe. Chaque paramètre ou code correspond à une situation donnée de l'usagère du centre à l'instant « t ».

En plus des données saisies de suivi et de situation, le SI permet la saisie d'indicateurs relatifs à l'impact et à la perception des usagères recueillies lors des FG ou via des entretiens individuels.

La production des informations est réalisée manuellement, notamment pour la production des rapports d'activités ou pour des informations précises.

Les atouts du SI sont importants dans un parcours d'apprentissage :

- Il a facilité les tâches des intervenantes, par rapport à un travail entièrement manuel ;
- Il reproduit exactement le plan d'intervention auprès des usagères ;
- Chaque intervenante suit le dossier de ses usagères ;
- C'est un outil qui aide énormément pour la production des documents ;
- C'est un SI qui a évolué avec le temps, et a permis aux intervenantes de le faire évoluer pour répondre à leurs besoins ;
- Ce qui précède a permis la capitalisation et le passage vers un SI plus évolué sera aisé.

Les inconvénients majeurs du SI, sont :

- Au niveau de la saisie
    - la Gestion de feuilles Excel qui dépassent les 30 colonnes ;
    - pas d'assistance pour la saisie des codes, et des indicateurs ;
    - manque de contrôle des données à la saisie (comme pour les dates) ;
    - une saisie répétitive.
- Au niveau de la gestion
    - les données ne sont pas disponibles en ligne, la consolidation est réalisée chaque fin de mois ;
    - l'exploitation des données requiert de la manipulation manuelle, manque de l'utilisation des fonctions macros (tableaux croisés dynamiques..) ;
    - les indicateurs sont fixés à l'avance, et certains sont difficilement calculables (nombre de visites, l'écart entre les rendez-vous, le nombre d'absences à des rendez-vous)
    - le système n'est pas lié à la gestion de l'hébergement, nurserie), et non plus à la gestion comptable et RH
    - l'espace mémoire ne permet pas d'archiver toutes données, et ;

- ♦ il ne reflète pas la modélisation des pratiques du centre.

Bien qu'un certain paramétrage soit réalisé pour renseigner les indicateurs de suivi et d'évaluation, il y a lieu de revoir le process de mesure de ces indicateurs afin qu'ils soient des résultats d'actions et non une saisie de la valeur de l'indicateur.

Aussi afin :

- de le faire correspondre à la modélisation ( l'ensemble des pratiques) du centre ;
- d'éviter une saisie répétitive et fastidieuse ;
- de diminuer les risques d'erreur ;
- de centraliser les données et s'assurer de l'unicité de la donnée etc… ;
- de faciliter l'exploitation des données : consultations, éditions, suivi des indicateurs ;
- de partager des informations en ligne et à tout moment ;
- d'assurer la sécurité des données ;
- d'archiver les données ;
- ….

Il y a lieu de refonder le SI.

Ceci étant dit, le travail réalisé via Excel était nécessaire durant cette première période, ce qui a permis un apprentissage du process et le choix des données dont le centre a besoin pour produire des informations pertinentes au sujet des usagères. Il est arrivé à maturité et l'équipe projet est en mesure aujourd'hui de rédiger un cahier des charges clair et complet pour passer à l'étape suivante qu'est l'informatisation du système d'information et l'introduction d'autres aspects de la gestion du centre.

Il est donc recommandé de revoir le SI, pour un SI Informatisé (SII), qui permettra de :

- ♦ d'automatiser les tâches ;
- ♦ de créer des écrans de saisies conviviaux sous forme de fiches ;
- ♦ de créer une base de données, avec les règles de gestion de contrôle, de sécurité, d'archivage ;
- ♦ de produire des scoreboards ;
- ♦ d'intégrer d'autres applications tel que le coût de chaque service, le coût de chaque usagère, ces éléments sont très importants pour une modélisation du centre et sa diffusion en tant que pratique et capitalisation.

Un autre effet bénéfique de l'informatisation du SI est dans la production d'un modèle de gestion et de suivi d'une approche globale et féministe. Ceci permettra de produire d'autres indicateurs afin de répondre au souci du centre dans la gestion et la production qualitative des données. Aussi le système d'information doit s'inscrire dans une conception généraliste de l'intervention, et épouser une méthode d'action polyvalente qui met à profit diverses ressources en interne comme en externe.

De manière globale le SI peut produire des données qui seront utilisées pour :

- identifier tous les paramètres ;
- calculer des indicateurs ;
- extraire des données pour le suivi & évaluation ;
- produire des données pour les rapports ;
- échanger l'information ;
- produire des éléments pour le plaidoyer ;
- permettre de planifier, et améliorer les programmes.

### b) Système de suivi &évaluation

L'équipe projet, a mis, comme vu plus haut, une batterie d'indicateurs, afin de suivre l'évolution des activités et fournir des éléments pour l'évaluation, ce sont des indicateurs quantitatifs, enrichis par d'autres indicateurs qualitatifs. Seulement ces indicateurs sont renseignés manuellement.

Un système de suivi &évaluation a été conçu pour mesurer les indicateurs du projet. Il précise entre autres les responsabilités, et la tenue d'un comité qui devrait évaluer et examiner l'exactitude et la cohérence des informations.

Toutefois, la mission n'a pas pu déterminer si le système a été exploité, d'autant plus que les informations du SSE existent dans les rapports d'activité.

Les indicateurs du projet sont pour la plupart des indicateurs d'impact, qui sont mesurés chaque fin d'année selon la programmation des activités du projet.

Afin de répondre aux besoins de la gestion du centre, le SSE devrait répondre comme son nom l'indique à deux questions :

Le suivi : permet aux gestionnaires de prendre à temps les décisions qu'il faut pour remédier aux déviations du projet. Les indicateurs de suivi dépendent de chaque entité. Il bénéficie donc aux gestionnaires et non aux bénéficiaires.

L'évaluation : cible les bénéficiaires dont le sens où chaque action ou activité doit avoir un résultat sur les usagères du centre. Et cible aussi les gestionnaires dans le sens d'une évaluation des méthodes de gestion et l'atteinte des résultats pour :

- la capitalisation ;
- en réponse aux bailleurs de fonds ;
- l'évolution du centre ;
- le positionnement du centre.

Aussi, il est recommandé de concevoir un système de suivi-évaluation en liaison avec le futur SII, et qu'il réponde aux besoins du centre et non simplement au projet « Synergie ».

Un point très important est de produire des indicateurs de positionnement du centre, il est essentiel que le centre puisse mesurer sa contribution dans la lutte contre la VFF dans la région. Les chiffres comparés plus haut entre ceux produits par les CIAFVV et ceux du centre démontrent que ce dernier à lui tout seul appuie et soutient presque deux fois plus de femmes victimes de violence, il est le seul centre qui offre un hébergement aux femmes en détresse et les accompagne jusqu'à leur insertion économique.

Des indicateurs, peuvent donner des informations du lieu de résidence des usagères, l'institution ou l'organisation qui les a envoyées etc..., le nombre de conventions signées avec le centre, le suivi de ces conventions, …

Un atelier pour déterminer les indicateurs et la portée du SSE doit être tenu avec tous les intervenants du centre, des questionnaires seront envoyés aux bailleurs de fonds, aux associations et aux partenaires.

### c) Les tableaux décisionnels

Les scoreboards servent à produire des tableaux décisionnels, plusieurs logiciels existent aujourd'hui pour faciliter la tâche aux gestionnaires et surtout répondre aux besoins spécifiques de chacun d'entre eux, avec les mêmes données, on peut éditer des tableaux différents. Ce point rejoint le SI et le SSE.

#### d) Les manuels de procédures

Le centre doit établir des manuels de procédures afin de faciliter la gestion, un manuel permettra d'inscrire les règles de gestion (de saisie et de gestion du SI, comptables, financiers, organisation de manifestations, archivage, RH).

La plupart des informations recueillies sont orales, l'équipe connait parfaitement les responsabilités de chacunE, cependant, il y a lieu d'inscrire les procédés, afin d'éviter que le travail ne soit doublement réalisé, faciliter la prise en charge de postes pour les nouvelles recrues ou dans le cadre de changement de poste.

### iii. Efficacité

**Un tableau détaillant toutes les activités réalisées dans le cadre du projet et le suivi des indicateurs réalisés se trouvent en annexe.**

Avant d'aborder, l'analyse des résultats par rapport à l'objectif global, il est à noter, que le projet « Synergie » qui vise à « **Faciliter l'accès** des femmes survivantes à la justice et à la protection sociale et économique, à travers la chaine de services intégrée et systémique assurée par le Centre Multifonctionnel «Batha» **pour l'autonomisation** des femmes victimes de la VbG », est basé tout d'abord sur :

- Une philosophie dont l'Approche Féministe Globale avec comme principe les capabilités des usagères en renforçant leur autonomie et leur épanouissement par l'acquisition de moyens de vie décente ; cette approche n'apparait pas clairement dans les rapports, ni dans les résultats, il aurait les décliner dans les rapports afin de donner son sens à la philosophie du centre et d'autres part à établir des indicateurs selon cette approche. Il est vrai que les rapports contiennent toutes les informations nécessaires, cependant, la non apparence de l'approche, est probablement dû au canevas des rapports exigé par le bailleur de fond, qui, afin de le normaliser rend difficile la lecture littéraire et se centralise sur les aspects techniques et critères d'évaluation.

A cet effet, il est utile de noter que la rédaction et la lecture des rapports d'activité sont compliquées et demandent de la part des gestionnaires de projet un effort supplémentaire. En outre les rapports ne permettent pas de mettre en exergue tous les résultats et la démarche poursuivie de gestion de risques et des contraintes en cours de route.

Le projet est basé aussi sur :

- des outils traduits dans une chaîne de services systémiques renforcés par des formations adaptées ;
- le partenariat avec les associations et les institutions ;
- une communication visant la sensibilisation de lutte contre la VGF, et
- le plaidoyer.

Les résultats, les produits et les activités y afférentes ont été programmés dans un ensemble cohérent et ont contribué à l'atteinte de tous les résultats prévus et sont même allés au-delà du prévu.

La mise en œuvre des activités du projet a été exécutée selon la programmation annuelle établie au début du projet, à part quelques activités qui ont été reprogrammées la deuxième année de la mise en œuvre du projet et qui n'ont eu aucun incident sur les résultats.

L'analyse des résultats est comme suit :

**Résultat.1.** A la fin du projet, les femmes survivantes usagères des services du Centre multifonctionnel « Batha » à Fès ont renforcé leurs capacités à défendre leurs droits et lutter contre la violence qu'elles subissent.

A noter que ce résultat s'appuie aussi sur des données recueillies lors de l'organisation des FG. Ces données comme constatées tendent vers une amélioration des perceptions des usagères.

Concernant l'autonomie juridique, psychosociale et économique des usagères les résultats sont comme suit :

- La première année, au lancement du projet 13% des usagères ont exprimé une autonomie juridique, 27% psychosociale et 12% économique ;
- La deuxième année concernant leur autonomie juridique, 41 % des femmes usagères ont exprimé leur capacité de gérer leur dossier juridique, 67% psychosociale et 39% économique :
- La troisième année a vu une évolution quant à leur autonomie juridique et psychosociale qui a atteint respectivement 54 % et 76% psychosociale, alors que leur autonomie économique est de 21% en baisse par rapport à la deuxième année. Cette baisse peut s'expliquer pour plusieurs raisons, la plus importante est le départ de la responsable de l'ANAPEC au centre «Batha». Dès le remplacement de la personne responsable, une première réunion s'est tenue avec la participation de 40 usagères dont 25 ont souhaité monter leur propre projet, les autres ont souhaité trouver un travail. D'après les femmes interviewées lors du FG, la plupart voudraient être employées dans les travaux domestiques faute de diplôme. Une parmi les usagères, bien qu'elle soit bachelière elle a accepté plusieurs fois de faire des travaux ménagers.

Quant à leur estime de soi, les usagères ont exprimé leur volonté et leur détermination d'aller au devant des problèmes, ainsi les taux ont évolué. Au début l'estime de soi était de : 21.43% pour bonne, 64.29% moyennement bonne et 14.29% faible; à la fin de l'intervention les usagères ont exprimé leur estime de soi comme étant bonne pour 16.67%, moyennement bonne pour 83.33% et 0% de faible. Il faut bien sûr considérer que ce ne sont pas les mêmes usagères.
Les usagères du centre « Batha » ont montré une réelle implication dans les actions menées au centre dans le cadre du projet ou dans le cadre des missions et activités de l'IPDF le nombre de femmes ayant participé dépasse l'indicateur prévu.

Plus de 100 femmes ont participé à la marche orange au niveau de Rabat et au niveau de Fès, elles ont participé à l'organisation, ont pris la parole en public à visage découvert, celles qui ont participé au FG à l'occasion de la mission d'évaluation, ont déclaré ne jamais avoir pensé qu'un jour elles oseraient ce qu'elles ont fait lors des manifestations. Pour elles c'est un mur défoncé et détruit.

Lors du lancement du plaidoyer à l'occasion de l'étude sur le code de procédures pénales réalisé en collaboration avec l'IPDF, une dizaine de femmes usagères y ont participé activement.

Ainsi que 30 autres usagères ont participé aux actions de sensibilisation menée par l'association IPDF pour la légalisation de l'avortement, en acceptant de témoigner de leurs vécus et expériences. En matière de solidarité les usagères ont crée un groupe afin d'apporter assistance aux survivantes de violences, les accompagner et les soutenir.

Par ailleurs 90% des usagères jugent que la violence n'est pas légitime car «elle détruit la vie humaine et sépare les familles », 6% pensent que c'est légitime.

Parmi celles qui refusent la violence, 44% pensent être capables de faire face à la violence et refusent toute attitude violente à leur égard, par contre 56% pensent qu'elles s'y adaptent.

Les données recueillies des rapports d'activités, lors des FG, ne concernent pas les mêmes groupes d'usagères, du fait qu'elles quittent le centre après un certain temps et ne peuvent rester plus d'une année.

C'est pourquoi on se posera la question sur la corrélation entre ces données en évolution sur les trois années et la perception des usagères. On peut l'expliquer par l'acquisition de bonnes pratiques des gestionnaires du projet et des intervenants/es au niveau du centre, qui se sont adaptés aux besoins des usagères et y répondent mieux.

Par ailleurs afin, de mesurer la perception des usagères concernant ces indicateurs, il aurait fallu garder le même groupe de femmes et les suivre (même si les usagères quittent le centre).

Les espaces de dialogue entre les usagères a eu un effet bénéfique, certaines usagères ont montré leur incapacité à gérer leur dossier juridique ou de santé, ou leur crainte de se retrouver face à leur agresseur, suite à ça, des usagères se sont constituées en un groupe solidaire et de soutien et accompagnent les femmes dans leur démarche, 27 femmes ont bénéficié du soutien du groupe.

Ce même groupe a organisé plusieurs activités avec l'appui du centre « Batha ». Les activités ont servi à partager leurs expériences au niveau juridique par exemple et ouvert la voix à la prise de parole. Ces moments de partage ont eu beaucoup d'impacts au niveau de la sensibilisation pour lutter contre les VFF, manifestés lors des sit-in et des actions de plaidoyers menées par l'IPDF. Ce groupe a évolué en : « On est devenues militantes ».

**Conclusion :**
Le résultat 1 est totalement réussi, il a dépassé les produits prévus, et a donné des résultats inattendus, tel que l'espace de partage entre usagères crée par elles-mêmes, la création du groupe « on est devenues militantes ». la solidarité entre les usagères est un des résultats à pérenniser par une action ciblée dans le futur.
D'autre part, l'équipe projet a acquis de l'expérience, qu'elle a développée en bonnes pratiques, ce qui a bénéficié aux usagères vu l'évolution des résultats sur différents groupes d'usagères.
Il est aussi recommandé de suivre le même groupe des usagères pour mesurer les indicateurs après le départ du centre.

**Résultat 2** A la fin de la 2ème année du projet, les acteurs institutionnels ont mis en place une action coordonnée visant la prise en charge de la problématique des violences à l'égard des femmes dans la région de Fès.

Ce résultat apparait pour deux cibles, les femmes usagères du centre et leurs relations avec les services extérieurs, et la deuxième cible les partenaires institutionnels et le degré d'intégration dans les activités du projet et par ailleurs leurs réponses aux besoins des usagères.

Concernant l'apport des services au centre «Batha» et ses partenaires extérieurs durant le projet, les indicateurs suivants font preuve de l'évolution de la perception qu'elles ont des services extérieurs:

La première année, 71% des usagères ont exprimé leur mauvaise appréciation des services externes. Les raisons avancées sont : Dans les institutions publiques les droits ne sont pas garantis aux femmes qui se présentent toutes seules pour se défendre, difficultés de s'orienter dans les services. Ce taux a atteint la deuxième année 83% .

La troisième année le taux s'est vu considérablement amélioré pour atteindre 82% des usagères qui ont exprimé une amélioration suite à la réception des services des partenaires.

Lors des entretiens avec les responsables des CIAFVV, seule la responsable de la santé a déclaré avoir un protocole clair, qui a été réalisé avec l'ensemble des cellules santé au niveau national, cependant, elle n'avait pas un modèle à présenter, il n'était pas non plus affiché.

Lors du FG, les participantes étaient partagées entre celles qui ont une bonne impression de l'accueil et services rendus par les partenaires du centre et celles qui se disent non satisfaites, notamment le manque d'informations, un sujet qui revient souvent par ailleurs dans la discussion.

Aucune n'a qualifié de mauvais les services dispensés au centre ainsi 87% la considèrent bonne, 13% Moyennement bonne. La plupart trouvent que les délais sont longs et distancés pour les rendez-vous avec les spécialistes, notamment avec le psychologue qui ne vient qu'une fois par semaine avec des séances limitées à deux en général. D'après les gestionnaires du centre, les psychologues sont rares à Fès, il n'y en a que 8, et il est difficile pour le psychologue conventionné du centre de faire plus, vu sa clientèle.

A cet effet et à titre d'exemple le centre a dispensé 863 séances d'écoute au profit de 388 usagères pour l'année 2016. Ces séances d'écoute permettent de procurer aux usagères une décharge émotionnelle, l'autodiagnostic de leur situation économique, sociale, psychologique et juridique et enfin la réalisation d'un plan d'intervention individualisé, que l'usagère établit elle-même.

Ces perceptions sont confrontées aux chiffres ci-dessous :

475 usagères ont reçu l'aide du service juridique, dont 207 ont décidé de porter leur affaire devant le tribunal. 39 sont closes, 168 dossiers en cours, parmi les motifs des plaintes :

- 155 demandes de divorce et de pensions: 17 sont gagnées, 2 perdues
- 88 plaintes pour violence: 73 classées sans suite,
- 3 demandes de reconnaissance de paternité pour enfant né hors mariage: 1 gagnée
- 8 demandes de reconnaissance du mariage: 1 gagnée et 1 perdue ;
- 22 demandes d'enregistrement des enfants à l'état civil : 12 gagnées.

Ces résultats montrent à quel point le cadre juridique ne protège pas la femme victime de violence, en 2015 seulement 22% de procès ont été gagnés, 4% perdus, 21% abandonnés et 53% sont en cours. Celles qui ont abandonné, le font pour des raisons d'essoufflement tel que déclaré par les femmes rencontrées dans le FG, d'autres ont été obligées sous la pression du mari ou de la famille.

En 2016, 34% des procès ont été gagnés, 9% ont été perdus, les 57% restant ont abandonné les procédures soit parce qu'elles ont jugé qu'elles leur seraient défavorables (difficulté de fournir des preuves), ou parce qu'elles se sont réconcilié avec le conjoint.

La moyenne de 358 procès engagés par année, est un chiffre très satisfaisant, en comparaison avec les chiffres publiés par le HCP, d'après les résultats de l'enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'encontre des femmes, où seulement 3% des cas osent porter plainte. Autre indicateur parlant le taux de procès gagnés qui s'élève à 22% mais ce la ne veut pas dire que l'agresseur ait été puni, les chiffres de la dite enquête présente juste 1% des hommes coupables de violences ayant été poursuivis pénalement.

L'enchainement des services offerts par le centre, et les résultats atteints par les usagères qui ont déclaré avoir acquis une estime de soi et avoir acquis les capabilités de prendre leur vie en charge, nous amène à mieux cerner le cercle vicieux entre pauvreté et violence, et d'entrevoir une autre approche de la pauvreté et de la violence, bien que la relation reste omniprésente. Aussi le bien être, le sentiment de liberté et de dignité même dans des conditions de précarité ou de pauvreté peut casser le cercle dans lequel vit la femme violentée ou survivante[5], un point à approfondir.

Les résultats matériels sur le plan individuel sont très satisfaisantes alors que seulement 7% des usagères au début du projet affirment être en mesure de prendre les décisions concernant l'utilisation du revenu, elles sont maintenant 33%. Elles déclarent que 29% de leurs revenus sont affectés pour elles mêmes et leurs enfants, 14% dédiés à leur projet et 14% pour subvenir aux besoins de leur famille.

Concernant la cible des partenaires institutionnels, il s'agit de la wilaya de Fès, l'entraide nationale, la police judiciaire, la santé (l'hôpital Ibn AlKhatib), l'ANAPEC, l'OFPPT, le CNDH, la CJLDH de la 1ère chambre et de la 2ème chambre et les CIAFVV.

Plusieurs actions ont bénéficié aux partenaires, lors de réunions, tables rondes et ateliers de formations auxquels ils ont été invités, les guides réalisés par le centre dans le cadre du projet, ainsi que le document sur la modélisation du centre ont été diffusés, distribués et partagés. Les thématiques ont spécialement abordé les violences à l'encontre des femmes, la chaîne de services offerte dans le centre, les lois qui font blocage à la protection des droits des femmes et à la gestion des centres.

Jusqu'à quel point les services externes adoptent' ils les outils du centre »Batha» ?, lors de la mission d'évaluation un entretien a été réalisé avec les partenaires du centre «Batha», les responsables des CIAFVV confirment connaître parfaitement le centre depuis son ouverture. Mais n'ont pas lu le document modélisation du centre. D'après les gestionnaires du centre, ceci est du au fait qu'il y a eu des mouvements des personnes responsables au CIAFVV, qui ne sont plus les mêmes que celles qui ont participé aux évènements organisés par « Batha ».

Toutes les personnes rencontrées des CIAFVV, ont déjà envoyé au centre des femmes qui avaient besoin d'hébergement, elles ont déclaré avoir assisté à plusieurs activités du centre dont des tables rondes ou des formations. D'après elles le centre fait un énorme effort et répond presque toujours par la positive, sauf dans le cas où il n'y a plus de place pour héberger des FVV.

[5] « privation des libertés relevant des différentes dimensions de la vie : non seulement économiques, mais aussi sociales et politiques » Collectif « Accès au logement, capabilités et empowerment pour les victimes de violence conjugale, Prevost (Benoît), « Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale », in Isabelle Guérin et al., *Femmes, économie et développement,* ERES, coll. « Sociologie économique », 2011, page 33.

La plupart déplore que les services rendus de part et d'autre soient fait à titre amicale et non officielle. Ceci engendre plusieurs risques, telle que la pérennité de ce « partenariat ». Elles ont invoqué les faibles ressources des FVV, souvent elles ne disposent pas d'argent pour prendre le transport, ou pour s'acheter de la nourriture, et dans ces cas là les assistantEs sociaux sont obligéEs de faire de la quête pour subvenir à leurs besoins urgents. Le centre «Batha» leur rend service en s'occupant de ces femmes.

Par ailleurs certains ont déclaré avoir fait appel à d'autres centres agrées par l'EN, et étaient surpris d'apprendre qu'ils ne disposaient pas de foyer, alors que c'est indiqué dans leur fiche.

La cellule au sein de l'hôpital, confirme que le coût de la prise en charge sanitaire de la FVV est conséquent, ainsi que le coût sociétal :expulser une femme, l'agresser entraine des conséquences néfastes pour les enfants et pour toute la famille.-La femme étant le maillon essentiel dans sa famille mais aussi le plus vulnérable-.

D'où le besoin d'une prise en charge sérieuse de l'état, de la commune et de tous les acteurs, une première phase est de relever psychologiquement la FVV, et lui donner les moyens pour vivre dignement par l'insertion économique.

Bien que l'ANAPEC n'ait pas de ligne stratégique dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, les responsables prennent en considération les efforts du centre « Batha » et ont ouvert un espace dédié aux usagères au sein du centre « Batha ». La dernière action réalisée au centre consiste à une séance d'écoute auprès de 40 femmes, 25 ont émis le souhait de réaliser un projet d'auto-emploi, les autres femmes préfèrent trouver un travail, pour la plupart comme femmes de ménage. Pour celles qui veulent réaliser une activité économique, l'ANAPEC, a établi un programme pour les accompagner dans le montage du projet et la recherche de financement.

Concernant l'existence de protocoles, internes aux services externes, clairs de prise en charge, seule la cellule au sein de la santé déclare en posséder un, qui a été élaboré au niveau national, ainsi qu'un certificat médical standard établi par le médecin légiste.

L'ambigüité existante entre la loi et la réalité a interpellé les interviewés/ées, à ne citer que : la loi 113-03, l'article du code pénal, la loi 14-05, qui sont relégués au second plan quand il s'agit d'apporter la protection nécessaire aux FVV.

D'après certaines personnes interviewées, c'est à la société civile de plaider la cause. A la lumière de ces données, les partenaires institutionnels, même si elles ont conscience des besoins, des failles juridiques, elles ne sont pas prêtes à s'impliquer sauf dans le cas de l'hébergement.

Du côté de la commune, elle rend de grands services aux usagères, en leur procurant le certificat de résidence, cependant, elles ne s'impliquent pas dans la protection ou l'hébergement des FVV, alors que les communes doivent contribuer même financièrement.

Le centre « Batha » a signé une convention avec la Wilaya, malheureusement il n'y pas eu plus d'informations la concernant.

L'IPDF, a par ailleurs signé une convention avec l'unité juridique de l'université Sidi Mohamed Ben Abdellah, afin de partager les résultats et mener des recherches sur les aspects juridiques et le plaidoyer pour la réforme du code pénal.

En relation avec la cible de la société civile, plusieurs ateliers ont été organisés, l'approche est différente vis-à-vis des associations et des professionnels notamment de la justice. L'objet des ateliers où 12 associations et 15 avocats se sont réunis, avait comme but de rédiger un

plaidoyer relatif à la loi 14-05 quant aux structures de prise en charge des centres d'hébergement, sous lequel est régi le centre « Batha ».

**Résultat.3. A la fin du projet, la population, les fonctionnaires gouvernementaux et les médias, dans la région de Fès ont pris conscience des principes de l'égalité de genre et de lutte contre la VfG.**

Ce résultat est largement atteint.
Il est atteint au niveau de la cible, les jeunes, hommes, femmes qui ont été actifs dans l'organisation de manifestations ou d'actions, et les jeunes femmes hommes qui ont participé activement dans les manifestations.

Plusieurs photos, témoignages des usagères, des vidéos témoignent de la réussite de la sensibilisation réalisée par le projet. Parmi ces actions :

- Les jeunes filles et garçons ont organisé une journée de sensibilisation qui a impliqué 182 jeunes artistes, chanteurs, danseurs, acrobates, sportifs et autres. Ces derniers ont produit un spectacle d'acrogym, un talent show, un flash mob dédiés à la lutte contre les VFG ;
- 25 artistes peintres ont produit des tableaux sur les VFG ;
- 300 hommes et femmes ont accompagné IPDF de Fès à Rabat pour la participation à la marche orange pour la réforme du code pénal ;
- 150 hommes et femmes ont participé au Sit-in organisé par IPDF en coordination avec le mouvement printemps de la dignité lors des 16 journées d'activisme contre la violence de genre ;
- 30 usagères du centre « Batha » ont participé activement à une compagne pour la légalisation de l'avortement ;
- 157 femmes et hommes ont participé aux portes ouvertes du centre «Batha», où ils ont découvert la mission du centre, ses objectifs, et les services qui y sont disponibles ;

Au niveau des fonctionnaires il s'agit des corps de métiers : médecin, infirmierEs, travailleurs sociaux, fonctionnaires qui étaient présent lors des journées portes ouvertes.

Des journalistes ont été présents lors de la conférence de presse organisée par l'association IPDF en partenariat avec les associations de droits humains de Fès, et le mouvement Printemps de la dignité.

Au niveau médiatique[6], plusieurs articles ont été publiés faisant référence aux activités du centre et dénonçant la violence faite aux femmes.

Les effets de leurs participations quant à la lutte contre la VFG, sont perçus par rapport à leur participation renouvelée et à leur présence à toutes les manifestations.

**Conclusion**
Le résultat est entièrement atteint pour les usagères, qui ont acquis les outils pour se défendre et se protéger, un climat de solidarité et de militantisme s'est développé chez elles. Elles sont capables de gérer leur revenu, et de penser à leur futur, par le montage de leur propre projet.

[6] http://leconomiste.com/article/981066-femmes-victimes-de-violencela-lutte-l-autonomisation
http://www.ville2fes.com/news-1980-sit-in-symbolique-a-fes-contre-la-violence-a-l&039;egard-des-femmes.php

Concernant les associations, elles partagent avec l'IPDF les mêmes principes et plaident auprès d'elles pour le changement de comportement et pour les changements de lois.

Les institutionnels, bien qu'ils soient impliqués activement dans le projet, notamment l'ANAPEC et l'OFPPT, ils n'ont pas acquis complètement le processus de l'AFG, c'est en termes de sympathie et non de droits que le genre est compris.

Les institutionnels telles que les CIAFVV, même si elles sont conscientes de la problématique et des difficultés ne sont pas capables aujourd'hui de réagir positivement à la construction d'un partenariat officiel.

### iv. Pertinence

La pertinence est appréciée à travers l'analyse des besoins les plus urgents et les plus significatifs.

Les besoins ont été identifiés suite à un long processus d'analyse de la situation des femmes victimes de violences, l'IPDF a établi depuis sa fondation un programme de lutte contre les violences à l'encontre des femmes.

L'objectif ducentre ouvert en 2009, a subi un changement progressif mais significatif afin d'adopter une Approche Féministe Globale, les principes se basent sur la reconnaissance de la violence par les survivantes, leur protection et celle de leurs enfants, leur droit à l'autonomie, au respect et à la liberté; leur détient d'un potentiel et des habilités pour prendre en charge leur vie et les décisions qui vont dans leurs intérêts.

Aussi et en se référant aux statistiques officielles fournies par le HCP, ainsi qu'aux différentes données des études, aux failles des textes de lois, et à la cadence avec laquelle les institutions juridiques plaident en défaveur de la protection des femmes, la pertinence du projet est absolument reconnue et souhaitée.

L'objectif, cible en premier lieu les femmes et les filles usagères du centre, et celles dont le besoin est de retrouver un espace pour les accueillir, les écouter, les orienter, les accompagner, les aider à réaliser leur projet de vie.

L'IPDF, a réalisé une expérience unique en modélisant son expérience qui a consenti la conception du centre ainsi que les différents parcours de ses usagères. La modélisation réalisée sur la base d'une capitalisation des acquis a permis de développer un exercice basé sur l'analyse causale des différentes difficultés vécues par les femmes victimes de violence.

Les axes sur lesquels travaille le centre se concentrent sur l'individu et la collectivité.

En s'appuyant sur une approche féministe globale, le centre agit sur l'empowerment en prenant en considération la femme, la collectivité et le plaidoyer.

En se basant sur les indicateurs examinés dans le chapitre efficacité, les résultats atteints prouvent la pertinence des actions menées dans le cadre du projet.

Les résultats expriment l'évolution dans la reconsidération des usagères de leur futur, ainsi que leurs capacités d'apporter de l'aide à d'autres femmes et le progrès dans la prise en charge de l'AFG par l'équipe du projet.

La stratégie suivie par le projet est très pertinente car elle est basée sur l'apprentissage et la connaissance, ce qui a un effet bénéfique sur tous/toutes les intervenantEs et les usagères et en lien avec le critère de durabilité.

La pertinence du projet est atteinte au niveau partenarial, bien que certains partenaires ne soient pas en mesure de convenir officiellement par un protocole qui régit leurs actions ensemble, ils sont sensibilisés aux difficultés et commencent à considérer les efforts fournis par le centre qui offre une chaîne de services systémiques intégrés.

**Conclusion**

Les objectifs du projet sont pertinents, l'approche adoptée par le centre féministe globale visant l'empowerment des femmes victimes de violence est sans contexte une réponse efficace et pertinente pour leur autonomisation.

L'approche de gestion et de capitalisation est pertinente dans la production des connaissances et la participation et le partage avec les usagères et les partenaires.

### v. Efficience

Le projet a été exécuté dans les temps prévus, bien que le nombre des usagères ait augmenté de manière significative presque 4 fois du nombre prévu.

Malgré cette multiplication, l'équipe du projet a pu réaliser son programme d'activités en conformité avec le document projet.

Le nombre des usagères a permis de diversifier les cas de violences et les besoins, ce qui a été bénéfique pour les gestionnaires et les intervenants dans l'apprentissage et la capitalisation des expériences. Aussi il y a eu d'autres activités organisées en dehors du plan de travail présenté dans le document projet.

Les ressources prévues dans le document projet ont été utilisées à bon escient. Il y a à noter que certaines activités ont consommé plus que le budget prévu notamment la première année, les dépassements ont concerné les honoraires de spécialistes, expliqué par le nombre grandissant des usagères qui était prévu à 200 alors que le centre en a reçu 800.

Le déficit a été résorbé notamment par les dépenses surestimées des frais de dossiers des participantes et d'autres activités. La balance à la fin des trois années de l'exécution du projet a été soldée.

L'équipe projet a travaillé dans les principes de bonne gouvernance :

Les intervenantEs, les usagères ont participé activement à l'amélioration des services rendus dans le centre. Effectivement lors des réunions ou FG, les usagères ont confirmé avoir participé et donné leurs avis. Les intervenantes avec l'équipe projet ont travaillé sur l'amélioration du plan d'intervention qui prend en considération les avis des usagères. Les acteurs externes, les jeunes, … ont participé à plusieurs tables rondes et réunions.

Les règles de transparence sont respectées, les appels à candidature sont publiés, les activités connues, les rapports d'activités sont détaillés.

Concernant la visibilité, le projet aurait gagné par la communication autour des résultats du projet dans une page web. Les documents des tables rondes, des formations, des vidéos, des témoignages auraient donné plus d'effets, surtout que le projet a réalisé des résultats fort intéressants.

L'égalité et l'équité ont été observées tout le long du projet, et au-delà du projet.

Les outils de gestion tels que le SI et le SSE ont apporté une aide à l'exécution du projet, il y a moyen d'amélioration. (voir chapitres concernant le SI et le SSE plus haut).

**Conclusion**

L'efficience du projet est attesté, malgré la multiplication des usagères, et nombre d'activités réalisées en plus de celles programmées, l'équipe du projet a pu assuré l'optimisation des ressources.

Le nombre augmentant des usagères a permis de diversifier les cas de violences et les besoins.

### vi. Durabilité

Les effets positifs du projet, et notamment les résultats positifs inattendus, la pertinence des actions du centre et la voie dans laquelle il s'est projeté : dans la capitalisation, l'apprentissage, et le partage des connaissances via la modélisation des pratiques du centre confirment la durabilité du centre.

Les besoins exprimés par les CIAFVV démontrent de la nécessité d'un centre multi-services pour alléger leur travail et surtout pour héberger les FVV.

Par ailleurs, l'appui de l'OFPPT et de l'ANAPEC est un facteur qui assure la durabilité du projet, usagères qui sont accompagnées pour leur insertion économique par la formation avec l'OFPPT ou avec l'ANAPEC, pour l'insertion dans le monde du travail ou le montage de leur propre projet.

**La responsable de la cellule de la santé** trouve que la femme victime de violence a besoin pour son bien être, outre sa sécurité, qu'elle soit écartée des regards médisants des autres malades ou du personnel de l'hôpital, elle doit être prise en charge par un centre où elle se sentira à l'aise avec un personnel spécialisé et formé et avec des femmes qui sont dans la même situation qu'elle. Ceci est confirmé par les feedbacks qu'elle reçoit des usagères du centre « Batha ».

Le centre « Batha » est devenu un centre de référence, il est reconnu dans les milieux associatifs. Le guide de modélisation du centre (à enrichir par les nouvelles pratiques), est un modèle à suivre pour les centres existants ou ceux qui seront crées.

Les effets du projet permettent d'envisager des actions de plaidoyer pour que les lois répondent aux besoins des FVV, notamment la loi 14-05, un mémorandum a été rédigé dans ce sens où plusieurs associations dont celles qui gèrent des centres d'accueil et d'hébergement se sont réunies pour étudier les lacunes de cette loi.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions en tant que plaidoyer, l'IPDF prendrait en considération les résultats atteints, et les données et informations dont elle dispose pour continuer son plaidoyer en se basant sur les arguments justes et justifiés.

**Conclusion**

La valeur ajoutée du projet apparaît dans la production de connaissances et les effets positifs sur les usagères et les participants/es aux différentes activités. Les actions du projet s'inscrivent dans la durabilité.

Le besoin des institutions est clairement annoncé, L'IPDF a dans ses capacités de lever des fonds pour continuer ses actions au niveau du centre.

### vii. Impact

*« Le projet a élargi le monde des possibles des femmes qui perçoivent leur situation comme une impasse.* [7]*»*

[7] Empowerment et ´economie sociale et solidaire : ´étude de cas d'organisations féminines en Afrique de l'Ouest Asma Ben Lazrak, modifié pour le besoin du texte

Le projet a favorisé la réalisation de plusieurs changements, identifiés et mesurés dans la vie des usagères, le taux de satisfaction est supérieur à 70% sur l'ensemble des critères étudiés.

L'étude d'impact a été réalisée en FG avec les usagères, les données recueillies ont été comparées aux données relevées dans les rapports d'activités et à partir d'un échantillon pris du SI. Cette triangulation a permis de confirmer les données des rapports, aussi les résultats de présentent comme suit :

- 82% des usagères ont exprimé une amélioration dans leur vie suite à la réception des services du centre «Batha » et ses partenaires ;
- 54 % des femmes usagères ont exprimé une autonomie juridique ;
- 76% des femmes ont estimé avoir la capacité de résoudre leurs problèmes elles mêmes et pensent pouvoir se sortir des cercles de violence et de la refuser ;
- 21% des usagères considèrent qu'elles sont devenues indépendantes sur le plan économique.

Les résultats montrent une croissance positive dans la perception de l'amélioration dans la vie des usagères, qui déclarent avoir une meilleure estime d'elles mêmes, et pouvoir régler leur problèmes juridiques toutes seules.

Ceci démontre l'apprentissage et l'évolution des services et pratiques du centre pendant le projet, qui en s'améliorant, offre une meilleure approche féministe globale et va dans le sens d'une réelle modélisation de système intégré de services.

Outre le sentiment de pouvoir s'en sortir, les usagères ont exprimé leur prise de conscience des écarts entre ce qu'elles veulent et ce que prévoit la loi, elles ont mis le doigt sur leurs peurs d'avant, telle que la crainte d'engager des poursuites judiciaires ou de retourner au domicile conjugal ou dans leur famille, de se faire expulser, d'être stigmatisées par la société, de devoir relater leurs expériences en public ou d'aller devant la police ou le juge qui les intimidaient ou se montraient accusateurs. Même si certaines craintes résident encore, elles disent qu'elles sont capables de gérer la situation.

L'espace toujours ouvert du centre leur a donné plus de force qu'on y voit, elles ont volontairement participé à plusieurs activités du centre et de l'association IPDF, notamment dans le plaidoyer où 30 usagères se sont impliquées régulièrement, dans la marche orange organisée avec le printemps de la dignité et l'IPDF et où une centaine d'usagères ont participé à la manifestation à Rabat.

Les effets positifs du projet ont contribué à l'organisation des usagères pour former un groupe « on est devenues militantes » (willina mounadelate »,

Le groupe a manifesté auprès du printemps de la dignité, dans un setting à Fès et apporte aide aux usagères qui en ont besoin.

**Témoignage**

On était ensemble , plus de 300 personnes, on a dansé, on a mangé, on a pris des photos, c'était la fête et après s'être bien amusées, chacune a commencé à raconter ses problèmes, nos rires sont devenues des pleurs, on en finissait pas, et quelqu'un a lancé : pourquoi ne pas changer tout ça, au lieu de pleurer, de nous lamenter, venez on va devenir nous aussi des militantes et on va manifester et demander nos droits, on demandera au centre de nous aider…et c'était le début de notre aventure

Notre objectif est surtout d'être solidaires d'accompagner les femmes au tribunal, ou au poste de police ou à l'hôpital, chercher un logement, s'occuper des enfants quand il y a besoin et demander nos droits.

Le centre héberge leurs activités, parmi lesquelles des ateliers artistiques, les résultats de leur peinture sont très révélateurs de leur perception où la femme est représentée dans les tableaux avec la tête découverte et des habits modernes.

L'impact du projet s'est manifesté dans la cible des jeunes et les hommes :

- les filles ont participé à l'organisation d'une journée de sensibilisation ;
- les filles ont produit des tableaux autours de la VFG ;
- les filles et les garçons ont participé par des tableaux artistiques chorégraphiques ;
- 200 femmes et hommes ont participé à un Sit-in à Fès lors des journées« orange » ;
- les jeunes et les membres du groupe et le groupe « on est devenues militantes » ont participé à l'organisation des journées portes ouvertes.

Toutes ces activités ont alimenté la réflexion pour lever le voile sur les VFF, des thématiques ont été soulevées telles que la justice pénale pour les femmes, l'autorité pour la parité et la lutte contre toute les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Concernant les pratiques de professionnels notamment les CIAFVV, d'après le FG avec les usagères et les données du SI, il y a une nette amélioration des services extérieures, cependant elles sont irrégulières et elles dépendent en général des personnes rencontrées. Des difficultés persistent dans les délais, et le regard stigmatisant porté sur les femmes, le manque de ressources pour les déplacements, ou pour le dépôt d'une plainte, sachant que les FVV sont dans des situations très vulnérables.

De la part des personnes des CIAFVV qui ont été interviewées, elles déclarent être très satisfaites des services du centre « Batha », et disent que le personnel et les intervenants/es 'elles sont toujours bien accueillants et qu'ils font de leur mieux pour accompagner les usagères. Elles déplorent toutefois le manque d'un cadre officiel pour travailler ensemble, elles disent que les relations se font par téléphone et entre personnes. Leurs besoins se résument surtout à trouver un hébergement aux FVV.

Bien qu'elles aient assisté à plusieurs tables rondes, formations et réunions, on peut considérer que l'effet du projet n'a pas eu d'impact sur leur perception des droits des femmes. L'enjeu s'arrête à héberger les FVV.

De leurs points de vue, les CIAFVV n'ont pas les moyens de changer les lois ni d'influencer pour leur modification, la cellule au niveau de l'hôpital, pense qu'il y a possibilité d'établir une convention, sur la base d'un quota de femmes à prendre en charge et à suivre de part et d'autres.

La cellule au niveau du tribunal, parait plus septique, il déplore que l'assistantE socialE, n'ait pas plus de champ pour travailler, il estime que si l'AS, peut faire un diagnostic rapidement par des enquêtes sur le terrain, et que le juge prenne les résultats de l'enquête en considération, on peut résoudre beaucoup de problème. Ceci répond effectivement à la question pourquoi est ce que le tribunal ne protège pas la femme au lieu qu'elle soit expulsée avec ses enfants du domicile conjugal, le tribunal doit exiger du mari de s'éloigner des lieux.

**Conclusion**

L'impact est très significatif des activités du projet notamment auprès des usagères et des intervenantEs. Les jeunes ont participé activement et sont porteurs de messages contre la VFF. Les partenaires sont sensibilisés et conscients de la problématique. Les médias ont passé les messages que porte le projet.

| |
|---|
| Cependant les CIAFVV notamment restent indifférents aux problèmes de violence à l'encontre des femmes, ils s'appliquent à faire leurs tâches notamment trouver un hébergement et considèrent que c'est la mission des associations. |

### viii. Production de connaissances

La stratégie adoptée par le projet verse dans la production des connaissances en faveur de la valorisation des activités du centre.

Effectivement, la mission d'évaluation a pu établir les bases de la production des connaissances du centre :

- Une expérience et de bonnes pratiques élaborées dans le document de modélisation du centre ;
- Restitution de la réalité par l'observation et la pratique qui ont enrichi le modèle établi ;
- La réussite de ces nouvelles pratiques auprès des usagères ;
- Les résultats de ces pratiques pour élaborer un plaidoyer.

**Une expérience et de bonnes pratiques élaborées dans le document de modélisation du centre « Batha »**

Le centre a réalisé un document reprenant les étapes de la conception du centre dans le cadre de capitalisation et dans une deuxième partie un modèle de parcours au sein du centre relatif à la chaîne de services intégrés dont bénéficient les usagères.

Concernant la première partie du document qui recueille l'expérience de l'IPDF quant au montage du projet du centre, il s'agit d'informations qui pourraient apporter de l'aide à d'autres associations qui seraient intéressées par les différentes étapes pour le montage d'un tel projet.

La deuxième partie, est un ensemble de description de pratiques, observées depuis 2012 et reproduites sous forme de fiches.

**Restitution de la réalité par l'observation et la pratique qui ont enrichi le modèle établi**

Les nouvelles pratiques restituées lors de la mise en œuvre du projet ont été réalisées avec la participation de tous/tes les intervenantEs, les usagères via des FG ou des entretiens individuelles, ce qui a permis de les modéliser et d'enrichir le modèle :

| | |
|---|---|
| Pratique. 1. | Ateliers de sensibilisation des usagères du Centre «Batha» et des Jeunes, à travers l'artistique. |
| Pratique. 2. | Groupes de soutien mutuel des usagères du Centre pour le renforcement du pouvoir collectif des usagères. |
| Pratique.3. | Ateliers d'information et de sensibilisation juridique et à la Santé Reproductive des usagères du Centre « Batha » |
| Pratique. 4. | Fonds « Attahadi » d'appui solidaire (Prêt à taux nul pour les usagères du Centre) pour l'autonomisation par l'économique des usagères. |
| Pratique. 5. | Monétisation des services des usagères du service d'hébergement du Centre |
| Pratique. 6. | Processus de renforcement de l'Estime de Soi des usagères du Centre |
| Pratique. 7. | Journées Portes Ouvertes |
| Pratique. 8. | Mise en place d'un Système de Suivi et Evaluation de performance (Résultats en termes d'autonomisation) et organisationnelle |

**La réussite de ces nouvelles pratiques auprès des usagères**
Ces nouvelles pratiques ont eu un effet très appréciable du côté des usagères, où on ressent le respect qu'elles ont pour elles mêmes, la faculté de prendre la parole, la compréhension de tous les services et leurs objectifs, le rôle qu'elles ont acquis au sein du centre, le respect mutuel entre les usagères et les intervenantEs. Et les modalités mises à leur disposition pour s'autonomiser telles que la pratique 4 et 5.

Les nouvelles pratiques sont un gage de pérennité du projet, les partenaires perçoivent le travail sérieux et évolutif du centre, et s'impliquent de plus en plus, par la signature de conventions notamment la pratique 4 qui fait appel à l'ANAPEC et l'OFPPT.

**Les résultats de ces pratiques pour élaborer un plaidoyer**
Plusieurs données et informations résultent de ces pratiques, la richesse des informations permettra de construire de très bons plaidoyers. Comme vu plus haut, les informations recueillies par les institutions étatiques ne sont pas percutantes, celles du HCP datent de 2009, et celles de l'observatoire Nationale de la Lutte contre la violence à l'égard des femmes, ne réfléchissent pas la réalité, effectivement les données sont disparates et ne sont pas basées sur un échantillon conformément aux règles de l'échantillonnage.

Vu, l'importance des statistiques, pour approfondir les connaissances de la VFF, il faudrait disposer de sources sûres et fiables et d'outils adéquats pour suivre l'évolution et la typologie des violences. Malheureusement les CIAFVV ne prennent pas en considération les données recueillies au niveau des centres d'écoutes et d'accueil des associations existantes, et plus spécifiquement celui de « Batha ».

**Conclusion**

La production des connaissances est une base de réussite pour le centre « Batha » , un gage de pérennité et un gain pour les usagères. Malheureusement les partenaires et les institutions intervenantes ne prennent pas en considération tout ce savoir et savoir faire.

Les statistiques fournies par le centre sont plus réelles que celles établies par les institutions étatiques.

## ix. Coordination

Avant, d'aborder les expériences et bonnes pratiques acquises, il est nécessaire d'aborder l'équipe de projet et les intervenants au niveau du centre

L'équipe de projet joue un rôle très actif au sein du centre, dans le pilotage global du projet, les prises de décisions stratégiques et les orientations des actions du projet.

Dans sa mise en œuvre, l'équipe s'est basée sur un suivi régulier, via l'adoption d'un système d'information qui prend en charge, les activités du projet ainsi que le parcours des usagères qui a été consolidé dans un livret.

Outre le système d'information, l'équipe a réalisé des évaluations internes notamment sur le plan qualitatif des services offerts par le centre, elle a mené dans ce sens des focus groupes

avec des usagères qui a permis de tracer l'évolution des capabilités des usagères, de prendre en considération leurs points de vue et perception quant à la qualité de leur encadrement.

Ces outils de suivi et évaluation, ont permis une réaction rapide traduite par un complément de formations, d'appui auprès des usagères, et de diffusion auprès des partenaires.

L'IPDF, comme mentionné plus haut a conçu et réalisé un document de modélisation du centre, cette action a été réalisée en 2011, avant la mise en œuvre du projet « synergie », qui vient en renforcement des activités programmées dans le centre. Le suivi &évaluation a permis d'enrichir la modélisation du centre, qui a vu une nouvelle version qui prend en compte les résultats de l'évaluation en interne.

Le document de projet dont le cadre logique a vu par conséquent, la conception et la mise en œuvre d'autres indicateurs qui permettent d'approfondir la compréhension de certains résultats, tels que par exemple : un procès gagné, qui ne donne pas les implications dues au gain, notamment par rapport aux poursuites judiciaires du coupable. Cependant d'autres indicateurs devraient être élaborés, tels que le suivi des usagères après leur départ, ou la gestion des activités du centre.

Les intervenantEs au sein du centre, ont de leur coté, assuré la coordination du projet avec leurs consœurs et confrères, ainsi qu'avec les institutions avec lesquelles elles/ils entretiennent des relations dans le cadre de l'encadrement et l'accompagnement des usagères, chacun, chacune a pu créer de solides partenariats visant la résolution des problèmes vécus par les usagères, et la coordination de certaines activités. Cependant il faudrait dépasser les relations interpersonnelles qui s'inscrivent dans la précarité et s'inscrire dans la durabilité par l'élaboration de protocoles.

Grace à la bonne coordination , les activités réalisées ont constitué un forum d'échange d'expériences et de diffusion des bonnes pratiques et de leçons apprises avec les associations militantes des droits de la femme à l'échelle locale et à l'échelle nationale,

Parmi les actions les plus importantes on peut citer :

- le mémo portant sur la loi 14-05[8], où plusieurs associations se sont jointes à l'IPDF revoir la loi, leurs revendications se basent sur les fondements de la loi qui vise les centres d'hébergement en termes de structures caritatives et non en termes de droits humains (centrés sur la personne) d'une part et d'autre part en contradiction avec une approche féministe globale qui se base sur l'approche genre, droits des femmes, et lutte contre les violences faites aux femmes. Le centre « Batha » a été pris comme référence en considération de l'analyse et de l'évaluation réalisées en termes des règles adoptées et en termes de principes directeurs.
  - Le groupe émanant des usagères « On est devenues militantes »,
  - les jeunes qui ont crée une chorégraphie artistique ont participé à des sit-in à Fès et à Rabat, en coordination avec « le printemps de la dignité »[9]

Dans le cadre de l'insertion des usagères dans le secteur économique, des synergies ont été développées avec les institutions étatiques, tels que, l'OFPPT et l'ANAPEC. L'insertion de la femme se traduit, ici, en fonction des circonstances, soit par une orientation directe vers un

[8] ***آليات التكفل الخاصة بالنساء ضحايا العنف المبني على النوع الاجتماعي حسب القانون 14- 05***

[9] https://pdmaroc.wordpress.com/qui-sommes-nous/

emploi, soit par une étape de formation préalable, assurée en partenariat avec l'OFPPT il faut noter que malgré l'âge de certaines usagères l'OFPPT, prend en charge leur formation. En ce qui concerne l'ANAPEC, une antenne de l'agence est mise en place au sein du centre pour permettre une insertion dans les meilleures conditions des usagères. (forgeronnes, …)

La coordination entre le centre et les CIAFVV mises [10] au niveau de la gendarmerie, services de la police, tribunaux et le ministère de la santé a contribué à une amélioration des conditions des usagères.

Les rencontres IPDF et 93 membres de 24 ONG dans le cadre des activités de concertation et de capitalisation (rencontres avec les professionnels de la justice), ainsi que les différentes concertations avec les acteurs institutionnels (justice, wilaya, entraide national, santé) ont permis la diffusion des outils d'intervention féministe globale.

D'autres synergies ont été créées telles que les conventions signées avec l'OFPPT et l'ANAPEC qui :

• mettent en relation les usagères du centre «Batha», et les demandeurs d'emploi ;
• participent à la formation continue des intervenant/Es ;
• assurent des formations aux usagères sur la recherche active de travail, et la création d'AGRs ;
• participent au comité d'évaluation des projets d'AGRs des usagères.

**Conclusion**
En trois années, le projet a réussi l'atteinte de ses objectifs à tous les niveaux, grâce à une coordination participative et cohérente. La stratégie de fonctionnement des activités du projet s'est adossée en parallèle à l'évolution des pratiques centrées sur l'usagère, et des outils de gestion.

## 7- Conclusions

| Critères d'évaluation | Conclusions |
|---|---|
| **Globales** | Le projet grâce à sa construction cohérente et pratique, basée sur l'apprentissage et l'observation a pu améliorer la chaîne de services qualitativement et quantitativement. Plusieurs activités non programmées dans le projet ont été réalisées, des outils ont été expérimentés et réussis, le nombre des usagères a été multiplié sans pour autant baisser de la qualité du travail. Des résultats inattendus dus à l'impact du projet sur le comportement des usagères ont donné une dynamique au centre et impliqué encore plus les intervenantEs, les jeunes.<br>Les médias ont suivi les activités du centre, plusieurs articles ont dénoncés la VFF. Des partenariats ont été consolidés et donnent la voie pour de |

[10] Voir en annexe l'organisation et la composition des cellules (http://www.social.gov.ma/sites/default/files/e%D8%AA%D9%82%D8%B1%D9%8A%D8%B1%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B1%D8%B5%D8%AF%20%D8%A7%D9%84%D9%88%D8%B7%D9%86%D9%8A%20%D9%84%D9%84%D8%B9%D9%86%D9%81%20%D9%8DFR%20OK.pdf)

| | |
|---|---|
| | nouvelles perspectives pour appuyer le plaidoyer et pour assurer la pérennité des activités au niveau du centre.<br>Même si les CIAFVV, n'appliquent pas le protocole adopté par le centre, elles sont sensibilisées et louent le travail réalisé.<br>Cependant le centre devrait s'outiller pour une meilleure gestion dont le SII, le S&E et manuels de procédures. Etablir une approche individualisée avec les partenaires. |
| **Efficacité** | Le résultat est entièrement atteint pour les usagères, qui ont acquis les outils pour se défendre et se protéger, un climat de solidarité et de militantisme s'est développé chez elles. Elles sont capables de gérer leur revenu, et de penser à leur futur, par le montage de leur propre projet.<br>Concernant les associations, elles partagent avec l'IPDF les mêmes principes et plaident auprès d'elles pour le changement de comportement et pour les changements de lois.<br><br>Les institutionnels, bien qu'ils soient impliqués activement dans le projet, notamment l'ANAPEC et l'OFPPT n'ont pas acquis complètement le processus de l'AFG, c'est en termes de sympathie et non de droits que le genre est compris.<br><br>Les institutionnels autres telles que les CIAFVV, même si elles sont conscientes de la problématique et des difficultés ne sont pas capables aujourd'hui de réagir positivement à la construction d'un partenariat officiel. |
| **Pertinence** | Les objectifs du projet sont pertinents, l'approche adoptée par le centre féministe globale visant l'empowerment des femmes victimes de violence est sans contexte une réponse efficace et pertinente pour leur autonomisation.<br>L'approche de gestion et de capitalisation est pertinente dans la production des connaissances et la participation et le partage avec les usagères et les partenaires. |
| **Efficience** | L'efficience du projet est attesté, malgré la multiplication des usagères, et nombre d'activités réalisées en plus de celles programmées, l'équipe du projet a pu assurer l'optimisation des ressources. |
| **Durabilité** | Avec la valeur ajoutée dans la production de connaissances et les effets positifs sur les usagères et les participants aux différentes activités, les actions du projet s'inscrivent dans la durabilité.<br>Le besoin des institutions est clairement annoncé, L'IPDF, est dans ses capacités de lever des fonds pour continuer ses actions au niveau du centre. |
| **Impact** | L'impact est très significatif des activités du projet notamment auprès des usagères et des intervenantEs. Les jeunes ont participé activement et sont porteurs de messages contre la VFF. Les partenaires sont sensibilisés et conscients de la problématique. Les médias ont passé les messages que porte le projet. |
| **Production de connaissances** | La production des connaissances est une base de réussite pour le centre « Batha », un gage de pérennité et un gain pour les usagères. Malheureusement les partenaires et les institutions intervenantes ne prennent pas en considération tout ce savoir et savoir faire.<br>Notamment la modélisation du centre transcrite dans un document. Ainsi que les statistiques établies par le centre qui sont beaucoup plus fiables que certaines données élaborées par les institutions étatiques tel que l'ONLCVF. |

| | |
|---|---|
| **Coordination** | En trois années, le projet a réussi l'atteinte de ses objectifs à tous les niveaux, grâce à une coordination participative et cohérente. La stratégie de fonctionnement des activités du projet s'est adossée en parallèle à l'évolution des pratiques centrées sur l'usagère, et des outils de gestion |

## 8- Recommandations principales.

| **Critères d'évaluation** | **Recommandations** | **Parties prenantes pertinentes** (Recommandations faites à qui) | **Délai proposé** (si pertinent) |
|---|---|---|---|
| **Globales** | Inclure la philosophie du centre appliquée à l'Approche Féministe Globale dans la rédaction des rapports.<br>Revoir le document de modélisation du centre (voir en annexe une proposition de structure du document) | Gestionnaires du projet | |
| **Efficacité** | Recentrer les objectifs sur l'AFG, ainsi que les résultats et les indicateurs. Exemple l'objectif serait d'encadrer un nombre de femmes pour qu'elles puissent réaliser un projet de vie. Les indicateurs seraient par exemple de calculer le nombre de femmes ayant réussi leur projet de vie, ce qui implique un suivi en dehors du centre, notamment pour les usagères ayant quitté le centre. | Gestionnaires du projet | |
| | Etablir une stratégie de communication et ne pas rester sur les campagnes ad hoc de lutte contre la violence, il faut les renforcer par des solutions adéquates, communiquer sur les services du centre. | Gestionnaires du projet et IPDF | |
| | Renforcer les formations et la sensibilisation autour de l'AFG et l'empowerment des FVV. | Gestionnaires du projet | |
| | Encadrer les intervenantEs par des séances de thérapie et d'appui psychologique. | Gestionnaires du centre Batha | |
| **Pertinence** | Rédiger un référentiel de qualité d'un système de services intégrés avec les associations régionales et nationales (sur la base du mémo loi 14-05) et le document de modélisation du centre. | Gestionnaires du projet, IPDF et associations partenaires | |
| | S'inscrire dans les initiatives internationales de la société civile et autres voies, pour l'échange de bonnes pratiques, porter la voix du centre au-delà du national. | Gestionnaires du projet, IPDF | |
| **Efficience** | Etablir un cahier des charges du SI pour optimiser au maximum les ressources humaines.<br>Elaborer des manuels de procédures. | Gestionnaires du projet | |
| **Durabilité** | Etablir un plan d'action pour le centre (le projet ayant une fin et ayant épousé les activités du centre) sur une | Gestionnaires du projet et IPDF | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | moyenne durée (trois ans) budgétisé.<br>Intégrer des actions sur la solidarité entre usagères et capitaliser sur l'expérience réussie de solidarité et d'accompagnement des nouvelles usagères par celles qui ont déjà reçu des services du centre. | | |
| | Associer l'Ordre national des médecins, notamment les médecins légistes et l'Ordre national des pharmaciens à la lutte contre les violences envers les femmes. | Gestionnaires du projet | |
| | S'appuyer sur les instances constitutionnelles telles que l'instance parité, l'instance des jeunes,<br>S'inscrire dans les programmes d'action de la commune et mettre en œuvre les articles de la charte nationale de l'aménagement du territoire. | Gestionnaires du projet Gestionnaires du centre et IPDF | |
| | Réunir tous les intervenants dont la commune pour établir clairement les défaillances et trouver les solutions adéquates aux différentes composantes de l'approche Féministe Globale. | Gestionnaires du centre et IPDF | |
| | Elaborer un plaidoyer en se basant sur les données produites au niveau du centre et les contraintes institutionnelles. | IPDF | |
| **Impact** | Utiliser les locaux municipaux pour une large diffusion d'informations aux femmes. | Gestionnaires du projet, IPDF | |
| | Sensibiliser les usagères pour une meilleure capitalisation des pratiques afin qu'elles puissent continuer la dynamique de solidarité, par exemple en ajoutant un paragraphe dans la charte du centre pour rappeler le principe de solidarité. | Gestionnaires du projet | |
| | Publication d'un guide pour sensibiliser le corps médical et les professionnels de santé notamment les médecins assermentés et légistes auprès des tribunaux en matière d'écoute et faciliter le repérage des femmes victimes de violence. Cela permettra de faciliter le repérage des violences. Plaider la levée du secret médical quand il s'agit de violence, faire intervenir l'ordre des médecins. | Gestionnaires du projet et IPDF | |
| | Publication d'un guide destiné à sensibiliser les magistrats sur les bonnes pratiques en matière de traitement judiciaire des violences au sein du couple, un premier pas pour | Gestionnaires du projet et IPDF | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | plaider la cause et la gravité de la violence du mari afin d'introduire la violence conjugale dans la loi de lutte contre la violence des femmes. | | |
| | Développer les formations, de préférence transdisciplinaire, intégrant la problématique des violences conjugales pour les policiers, gendarmes, intervenants sociaux, professionnels de santé et magistrats. | | |
| **Production de connaissances** | Revoir le document de modélisation. Afin de revoir certaines pratiques, (voir en annexe le modèle qui pourrait être suivi) | Gestionnaires du projet | |
| | Elaborer un référentiel d'évaluation du centre | | |
| | Diffuser largement le document de modélisation du centre. | Gestionnaires du centre et IPDF | |
| | Rédiger un référentiel de qualité d'un système de services intégrés avec les associations régionales et nationales (sur la base du mémo loi 14-05 et le document de modélisation du centre | Gestionnaires du centre, IPDF et associations impliquées | |
| | Organiser des réunions séparément avec les institutions pour présenter les résultats du centre. Il est en effet recommandé d'établir une approche différenciée avec les partenaires et de tenir des réunions avec chacun d'eux selon ses priorités et axes de travail. | Gestionnaires du centre | |
| **Coordination** | Organiser des ateliers avec les associations pour présenter le modèle du centre. Et assurer une coordination à long terme | Gestionnaires du centre | |
| | Organiser des ateliers avec les CIAFVV pour présenter le modèle du centre. Et assurer une coordination à long terme sur la base de conventions signées. | Gestionnaires du centre | |
| | Etablir une approche partenariale avec chacun des partenaires basée sur les besoins des uns et des autres. Démontrer de la pertinence des résultats grâce à l'AFG.<br>Approfondir le partenariat avec l'Entraide Nationale et la commune. | Gestionnaires du centre | |
| **Autres recommandations** | Il est recommandé d'adjoindre au rapport standardisé, un rapport narratif avec une forme plus libre qui apportera plus d'éclaircissements au travail réalisé et mettre en valeur les résultats ou autres activités non attendus et non prévus dans le document du projet. | | |